



Baseball, Page S2



Justine Henin

À l'assaut d'Hollywood
Cahier Arts+Spectacles, page C1

Une finale Williams-Henin
Cahier Sports, page S3

MONTRÉAL | VENDREDI 6 JUILLET 2001 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 117^e ANNÉE > NO 251 > 60 PAGES > 6 CAHIERS | 60 ¢ TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70¢

Un ami de Ressam projetait un attentat au Canada



RICHARD HÉTU
collaboration spéciale
LA PRESSE À NEW YORK

AU MOMENT où Ahmed Ressam se préparait à faire sauter une bombe à l'aéroport international de Los Angeles, un de ses compatriotes algériens projetait, à Montréal, un attentat terroriste contre les intérêts d'Israël au Canada.

Ressam lui-même a fait cette révélation, hier, au procès de Mokhtar Haouari, son présumé complice dans le projet de perpétrer un acte de terreur contre les États-Unis à la fin de 1999.

Ressam n'a pas donné le nom de son compatriote, mais il a brossé de lui le portrait d'un terroriste aguerri et respecté, vétéran du Jihad (guerre sainte) en Bosnie et complice dans un attentat à la bombe contre l'aéroport d'Alger en 1992.

L'homme est toujours au large. « Il a une très forte personnalité », a déclaré Ressam, poursuivant son témoignage commencé mardi à New York. « C'est un leader. »

Ressam a révélé l'existence du terroriste aguerri à la suite d'une question de l'avocat de Haouari, Dan Ollen.

« Avez-vous parlé avec un ami d'un projet d'attentat contre des intérêts israéliens au Canada ? a demandé Ollen.

— Oui, a répondu Ressam. Il voulait réaliser une opération de ce type. »

Ressam n'a pas donné de précisions sur l'endroit où son compatriote entendait frapper. En 1999, celui-ci vivait à Montréal où se trouve un consulat israélien et côtoyait un groupe de ressortissants algériens actifs dans le Jihad.

Ressam a été un des rares membres du réseau à se faire pincer. Il a été arrêté le 14 décembre 1999 à Port Angeles, près de Seattle, au volant d'une voiture bourrée d'explosifs.

Le nom de l'ami de Ressam n'a pas été mentionné à la demande des autorités policières des États-Unis. En plus de lui, au moins deux autres membres du réseau

Voir RESSAM en A2

La CIA dans le noir – page A3

« LA CULTURE POP EST TROP ÉCRASANTE »

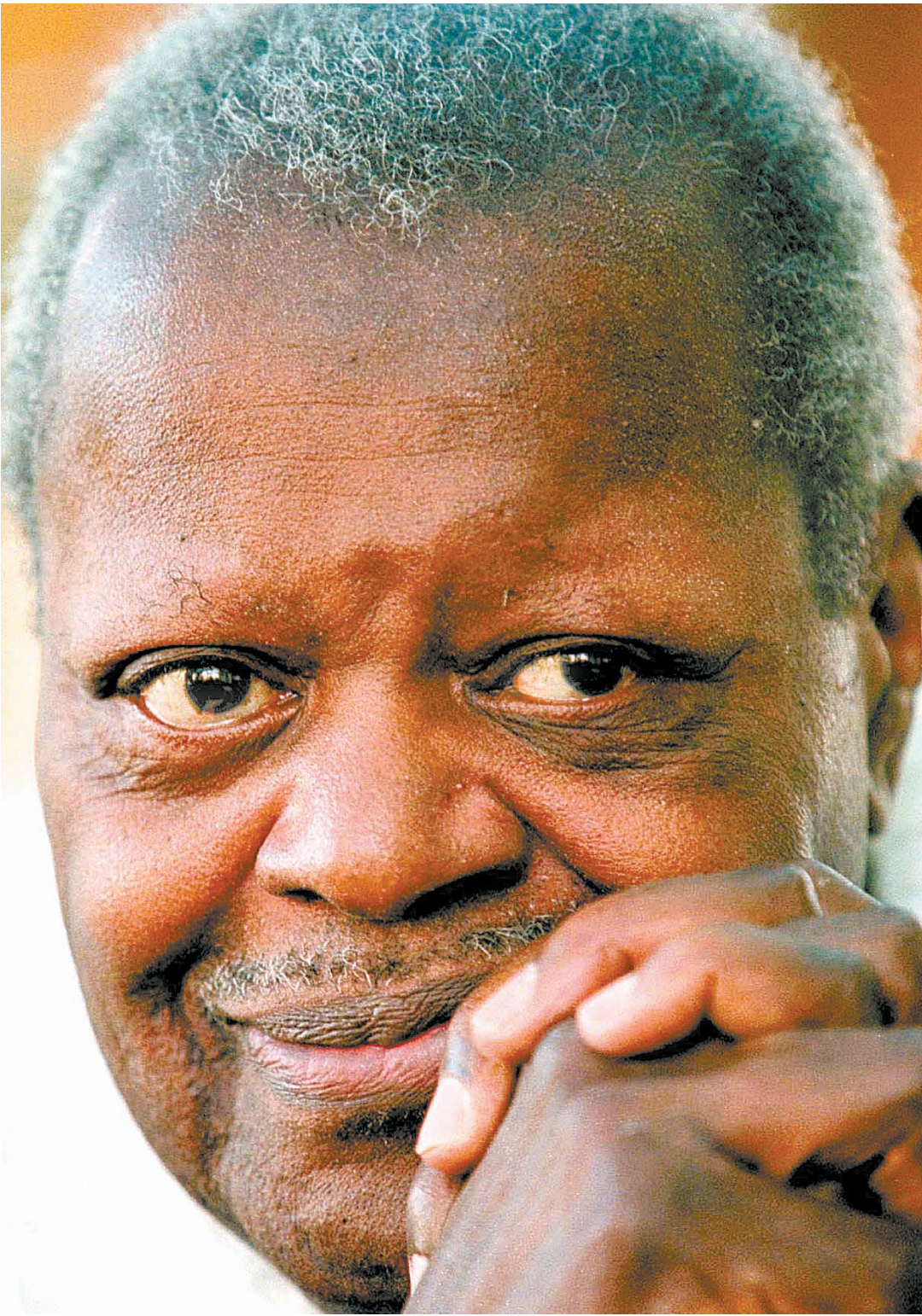


Photo Archives PC

Pour une majorité absolue de jazzophiles, Oscar Peterson est toujours le plus célèbre des artistes montréalais. Est-il besoin d'ajouter que chacune de ses rares escales dans cette île est un événement en soi. Il sera de retour à Montréal pour la clôture, demain, du 22^e Festival international de jazz de Montréal.

Oscar Peterson déplore le traitement accordé au jazz par l'industrie

ALAIN BRUNET

Avant que Céline Dion n'occupe tous les marchés planétaires disponibles, le pianiste Oscar Peterson était le plus célèbre des artistes montréalais. Pour une majorité absolue de jazzophiles, il l'est toujours. Est-il besoin d'ajouter que chacune de ses rares escales dans cette île est un événement en soi. Son dernier passage remonte à 1995, on ne pouvait imaginer meilleur scénario que son retour pour la clôture, demain, du 22^e Festival international de jazz de Montréal.

Au bout du fil torontois, Oscar Peterson affiche une forme splendide. Rieur, enjoué, généreux, affable, on ne peut plus présent.



couvre le soir d'un concert. C'est pourquoi je n'essaie jamais le piano avant un concert ;

Voir OSCAR en A2

Autres textes dans le cahier Actuel, pages B1, B4 et B5

Le CRTC autorise Quebecor à acheter TVA

Le holding devra toutefois se départir de TQS et investir 15 millions de plus dans la programmation

ARIANE KROL

Pour prendre possession du réseau de télévision TVA, Quebecor devra investir près de 15 millions de dollars de plus que prévu dans la programmation et trouver un acheteur pour le réseau TQS avant le 21 septembre.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a imposé ses conditions en approuvant hier le transfert du contrôle du Groupe TVA à Quebecor Média, une filiale de Quebecor.



La plus exigeante des conditions, c'est que Quebecor vende le réseau de télévision TQS d'ici le 21 septembre prochain, soit trois mois plus tôt que ne l'exige le Bureau de la concurrence. Cogeco et Bell Globemedia, une filiale du holding de communications BCE, convoient TQS, mais les parties n'ont pas encore réussi à s'entendre sur un prix. Quebecor a même déposé une plainte contre eux au Bureau de la concurrence, qui l'a rejetée. Quebecor affirmait que les deux intéressés s'étaient entendus pour limiter la valeur de leur offre.

La condition posée par le CRTC réduit le pouvoir de négociation de Quebecor en la pressant de vendre rapidement.

L'organisme réglementaire oblige aussi TVA à dépenser 48,9 millions sur sept ans pour améliorer sa programmation, soit 13,9 millions de plus que ce qu'avait proposé Quebecor. C'est ce que le CRTC appelle les avantages tangibles de la transaction. L'organisme demande aux acheteurs de réseaux de télévision d'y consacrer 10 % du prix payé.

Dans le cas de TVA, l'évaluation de la transaction a déclenché une guerre de comptes, ceux de l'acheteur parlant de 217 à 238 millions et celui de

Voir TVA en A2

TQS: vente rapide au menu
TVA: des employés inquiets
Le marché applaudit – page D1
Extraits de la décision du CRTC – page A9

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Actuel	cahier B	Horoscope	E6
Arts, spectacles, cinéma	cahier C	Le bridge	E6
		Le monde	A7, A8, A10
- cinéma	C2	Loteries	A2, A4
- horaire spectacles	C5	Montréal Plus	cahier E
- horaire télévision	C4	Mots croisés	E3, S10
Bandes dessinées	E7	Mot mystère	E3
Décès	E3	Petites annonces	
Économie	cahier D	- immobilier	E4, E5
Éditorial	A9	- marchandises	E5
Êtes-vous observateur	E4	- emplois	E5
Feuilleton	E3	- automobile	E5, E6
Forum	A9	- affaires	D2

MÉTÉO Voir page S16
Nuageux avec percées de soleil
Maximum 18, minimum 14



La marijuana a peu d'effet contre la douleur

Une étude conclut que les cannabinoïdes ne sont pas plus efficaces que les analgésiques

ANDRÉ NOËL

LES SUBSTANCES actives de la marijuana, appelées cannabinoïdes, ne sont pas plus efficaces que les analgésiques conventionnels pour soulager la douleur des malades et ont des effets secondaires indésirables, conclut une étude qui sera publiée demain dans le *British Medical Journal*.

Les auteurs ont analysé neuf essais cliniques, auxquels ont participé 200 patients, afin de déterminer si les cannabinoïdes constituent une solution efficace et sans danger au traitement des douleurs aiguës ou chroniques. Dans tous les essais, ils ont été administrés sous forme de comprimé ou par injection intramusculaire. Il semble qu'aucune recherche n'a encore été faite sur les effets thérapeutiques de la fumée de cannabis.

L'article du *BMJ* paraît alors que le gouvernement du Canada vient d'approuver un règlement autorisant la possession et la pro-

duction de marijuana à des fins médicales. Plusieurs groupes de militants affirment depuis longtemps que cette drogue peut soulager la douleur.

Huit des neuf essais cliniques ont montré que les cannabinoïdes étaient des analgésiques plus puissants que des placebos (des substances inactives), mais pas plus efficaces que des comprimés de codéine de 50 à 120 milligrammes. Or, la codéine elle-même est de plus en plus remplacée par des analgésiques plus performants, comme des anti-inflammatoires non stéroïdiens.

« Des effets secondaires fâcheux associés aux cannabinoïdes étaient courants et parfois sévères dans six des huit essais qui ont montré une certaine efficacité, soulignent les auteurs. La réaction indésirable prédominante semblait être la dépression du système

Voir MARIJUANA en A4



Photo Archives PC

Plusieurs groupes de militants affirment depuis longtemps que la marijuana peut soulager la douleur. L'étude publiée dans le *British Medical Journal* soutient au contraire qu'elle agit peu ou prou.

DEMAIN DANS LA PRESSE

Foglia au Tour de France

Pantani n'y sera pas. Cipollini non plus. Mais Foglia si. Le vélomane de *La Presse* est déjà à Dunkerque et se prépare au départ du 88^e Tour de France qu'il couvrira pour nous jusqu'à l'arrivée à Paris, le 29 juillet. En textes et en photos, aurait-il promis à des intimes. On verra demain en Une de *La Presse*. Dans le cahier Sports, Foglia expliquera comment il voit l'Américain Lance Armstrong filer vers sa troisième victoire au Tour. « Si tout se passe normalement... » La « normalité » cycliste arrive désormais, rappelle-t-il par ailleurs, en sachets d'hormones peptidiques ou d'albumine humaine... Et Foglia d'annoncer d'entrée que s'élancera demain de Dunkerque le Tour de France « le plus insipide depuis 100 ans ». Lecteurs de *La Presse*, n'en croyez rien !



LOTERIES

LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres : **2-3-0** > À quatre chiffres : **0-7-0-6**

POUR NOUS JOINDRE

La Presse

7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9
www.cyberpresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070

Nouvelles générales
general@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Éditorial, Forum
edito@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4816

Actuel
actuel@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Auto, Mon toit, Santé Voyages
aso@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6972

Quoi faire aujourd'hui
quoifaire@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Arts, Spectacles, Cinéma, Livres
arts@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4814

Économie
econo@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4809

Sports
sports@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 350-4854

Têtes d'affiche
denis.lavoie@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

RENSEIGNEMENTS (514) 285-7272
PROMOTION (514) 285-7100
COMPTABILITÉ (514) 285-6892
RECROUVREMENT (514) 285-6900

PUBLICITÉ

Les petites annonces : (514) 285-7111
Télécopieur : (514) 848-6287
Lundi au vendredi : 8 h 00 à 17 h 30
Décès et remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi : 8 h 30 à 17 h 30
Détailants : (514) 285-6931
National et Télé-Plus : (514) 285-7306
Carrières et professions, Nominations : (514) 285-7320
ABONNEMENT (514) 285-6911
abonnement@lapresse.ca
Par télécopieur : (514) 285-7039
Lundi au vendredi : 6 h 30 à 17 h 30
Samedi : 7 h à midi / Dimanche : 7 h à 11 h

Envois de publication canadienne
Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti.
(USPS003692) Champlain N. Y. 12919-1518

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.

SUITES DE LA UNE

TVA

Suite de la page A1

l'organisme réglementaire de près de 615 millions. Le Conseil a refait ses calculs et conclu que Quebecor avait payé 489 millions pour TVA, ce qui augmente les dépenses en programmation de deux millions par an comparativement aux estimations de Quebecor.

Les téléspectateurs ne verront pas grand changement à l'écran puisque TVA s'est engagée à consacrer la majeure partie de cet argent à des catégories d'émissions qu'elle privilégie déjà, les dramatiques et les variétés.

Quebecor s'est déclarée satisfaite de la décision rendue hier et a rappelé que la valeur des bénéfices tangibles n'avait pas fait l'unanimité au conseil, une des commissaires ayant demandé 6,5 millions de moins sur sept ans.



QUEBECOR INC.

Le processus de vente de TQS « suit son cours et Quebecor Média espère (...) qu'il pourra être complété dans les délais et les conditions fixés par le CRTC », écrit l'entreprise qui n'a pas voulu commenter autrement que par communiqué.

Quebecor contrôle 54,7 % de Quebecor Média et Capital Communications, une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, détient le reste.

Pierre Bélanger, le président de Capital Communications, se dit très satisfait de la décision du Conseil, qui met fin à une longue attente pour TVA. « Ce n'est jamais bon ces périodes-là », fait-il remarquer. Pourtant, l'attente durera jusqu'à ce que Quebecor trouve un acheteur pour TQS. « C'est peu de choses comparé à une période de temps indéterminée comme c'était le cas avant », dit-il.

M. Bélanger est l'un des maîtres d'oeuvre de cette transaction qui s'inscrit dans la vague de convergence déclenchée par la fusion AOL-Time Warner. Plus d'un an après que la Caisse eut manifesté son intérêt, il pense qu'il faudra trois à cinq ans avant que les investisseurs profitent des retombées de

cette convergence. « On a pris de mauvaises habitudes avec Internet, on s'attend à de la création de valeur en trois mois. Mais une entreprise, ça se bâtit à force de travailler », dit-il. Il prévoit que la Caisse pourra réduire sa participation dans Quebecor Média d'ici deux ans. « Nous allons accompagner notre partenaire aussi longtemps que nécessaire. Nous ne sommes pas encore au jour 1 de cette entreprise, il va falloir la faire vivre un peu pour identifier les partenaires stratégiques. Nous attendrons le bon moment et surtout la bonne valeur », dit Pierre Bélanger.

La Caisse n'a pas encore décidé si elle siègera au conseil d'administration de TVA, où un maximum de 40 % des membres peuvent prove-

nir de Quebecor ou de Quebecor Média.

Le CRTC a d'autre part posé des conditions au renouvellement des licences du réseau TVA et de la station montréalaise CFTM-TV pour sept ans. Le Conseil demande notamment que d'ici sept ans, 90 % de la programmation soit sous-titrée pour les malentendants, contre 15 % actuellement. Les bulletins de nouvelles devront être entièrement sous-titrés d'ici septembre 2004. Par contre, le CRTC a refusé que TVA diffuse plus de 12 minutes de publicité à l'heure.

La nouvelle a fait bondir le titre de TVA de 1 \$, à 16,10 \$, alors que l'action de catégorie B de Quebecor a perdu 49 cents, à 25 \$, hier à la Bourse de Toronto.

RESSAM

Suite de la page A1

montréalais sont toujours activement recherchés par la police. Il s'agit de Hassan Zamiri et de Samir Aït Mohamed, dont les noms étaient inconnus jusqu'à hier.

Selon Ressam, Zamiri a contribué la somme de 2500 \$ à son projet terroriste. Il lui a également procuré une caméra vidéo « comme camouflage », en plus de l'aider à se procurer un pistolet muni d'un silencieux. Ressam voulait se servir de l'arme pour commettre un hold-up à Montréal. Le vol n'a jamais eu lieu.

Zamiri savait que Ressam préparait un gros coup aux États-Unis. Il voulait l'accompagner à Vancouver.

« Je lui ai dit qu'il ne pouvait pas venir », a dit Ressam.

Mohamed a eu plusieurs conversations avec Ressam au cours de 1999. Ils ont parlé de Jihad et, tout particulièrement, de la meilleure méthode pour faire sauter un édifice.

Le mystérieux terroriste a également fourni des conseils à Ressam avant son départ pour Vancouver. Il lui a suggéré de ne pas aller porter lui-même les valises remplies d'explosifs à l'aéroport de Los Angeles. Il lui a dit comment se dé-

guiser. Et il lui a donné 100 \$ pour acheter un dispositif pour la minuterie qui devait déclencher l'explosion.

Tous ces détails ont été soutirés à Ressam par l'avocat de la défense pour démontrer que son client n'a finalement joué qu'un rôle accessoire dans le complot terroriste de Los Angeles. Fraudeur professionnel, Mokhtar Haouari a donné à Ressam 3000 \$, un faux permis de conduire et un contact à New York, celui d'Albdelghani Meskini.

Meskini devait rejoindre Ressam à Seattle et l'accompagner à Los Angeles.

Selon Ressam, Haouari et Meskini étaient intéressés au Jihad, mais ils ne connaissaient pas les détails de son projet terroriste.

À Vancouver, Ressam a reçu l'aide d'un autre ressortissant algérien qui a vécu à Montréal. Il s'agit d'Abdel Madji Dahoumane, arrêté en Algérie en mars dernier au retour des camps d'entraînement d'Afghanistan. Il a préparé avec Ressam les explosifs qui devaient servir dans l'attentat de Los Angeles.

Au cours du contre-interrogatoire de Ressam, les questions de l'avocat de la

défense n'ont pas seulement servi les intérêts de Haouari, qui est passible de 85 ans de prison. Elles ont aussi servi ceux de la justice américaine, qui utilise le procès pour jeter un rare éclairage sur les rouages du terrorisme international.

Lundi, Ressam a raconté son expérience dans les camps d'entraînement d'Oussama Ben Laden, en Afghanistan. En transit à Karachi, au Pakistan, il a rencontré un des principaux lieutenants du milliardaire saoudien, Abul Zubaidah. À Montréal, il a frayed avec plusieurs ressortissants algériens qui parlaient du Jihad avec enthousiasme, rêvant de partir s'entraîner en Afghanistan ou planifiant des attentats, comme celui contre les intérêts d'Israël au Canada.

Ressam a accepté de collaborer avec la justice américaine dans l'espoir d'obtenir une réduction de peine. Jugé coupable d'un complot terroriste en avril dernier, il est passible de 130 ans de prison. Sa sentence pourrait être réduite à 27 ans. Selon le *Seattle Times*, cette limite a été fixée par le procureur général des États-Unis, John Ashcroft, lui-même. Les procureurs fédéraux de Seattle étaient prêts à se montrer plus généreux à l'égard de Ressam.

OSCAR

Suite de la page A1

si j'ai une déception lors d'une répétition, cela va me mettre dans de mauvaises dispositions. Devant le public, je n'ai plus le choix ; je dois faire face à la situation, l'adrénaline fait le reste. C'est ce que j'espère, du moins ! » explique-t-il avant de laisser retentir un rire narquois.

Lorsque, en mai dernier, le Conservatoire royal de musique de Toronto a rendu un vibrant hommage à Oscar Peterson, il a déclaré la chose suivante : « Je suis heureux que les musiciens classiques aient enfin reconnu les musiciens de jazz, et vice-versa. *Because it's all music*. En Amérique du Nord, on a trop longtemps considéré le jazz comme un jouet insignifiant, un objet strict de divertissement. »

Ardent défenseur de la forme qu'il a toujours préconisée, notre Oscar se montre optimiste pour l'avenir.

« À cause de l'improvisation intrinsèque au jazz, la musique ne peut être autrement que vivante. À cause aussi des individualités qui s'y expriment, le jazz ne peut devenir une vieille musique. Ses structures ne cessent de se transformer. »

Peterson déplore néanmoins le traitement accordé au jazz par l'industrie de la musique. « Je ne veux attaquer personne, mais la domination écrasante de la culture pop fait que les autres musiques plus exigeantes ne tirent pas avantage des nouveaux processus de médiation ou de mise en marché. Cette musique brésilienne que j'adore, on n'en fait plus jouer à la radio. Nous n'avons accès qu'aux tubes... Les artistes ne donnent plus la direction de l'art, ce sont les compagnies multinationales qui le font. »

Ce qui ne le rend pas pessimiste pour autant.

« Notre principal espoir, estime-t-il, repose sur la soif des jeunes auditoires qui veulent connaître des musiques plus substantielles et découvrir ce que leurs aînés ont accompli. »

Pour cet homme couvert d'honneurs, lauréat 2000 du prix musical de l'UNESCO, les fans de Montréal demeurent très importants.

« À ce que je sache, je proviens toujours de cette ville, rappelle-t-il

en riant. Lorsque, en 1999, l'Université Concordia m'a dédié sa nouvelle salle de concert, j'ai vraiment été touché... J'ai apprécié retrouver mes vieux amis et même les voisins de ma jeunesse. *Wonderful experience*. »

Oscar Peterson dit venir à Montréal le plus souvent qu'il le peut. Surtout pour y rendre visite à sa soeur Daisy Peterson-Sweeney, musicienne comme lui, très respectée au sein de la communauté jazzistique.

« La santé de ma soeur n'est plus très bonne, alors... Je serais venu à Montréal cet été, même si je n'avais pas joué au festival. Daisy est une femme extraordinaire, elle a formé tant de musiciens à Montréal, *my man* Oliver (Jonie) ne plus jouer. Ce dernier m'a confié par exemple la cause de son arthrite. Terrible ! Je suis aussi arthritique, mais je ne souffre pas autant que lui, d'autant plus que mes mains ne sont pas encore affectées par la maladie. Il y a peut-être une frontière dans mes bras qui la bloquent. Aucun libre-échange je l'espère, ne sera autorisé

de chaque côté de cette frontière. Amen ! »

Cela étant, l'âge avancé du fameux pianiste implique évidemment une vie professionnelle moins intense.

« Une dizaine de concerts par an, c'est assez. Je dois être prudent pour ma santé. Je ne veux surtout pas avoir d'autres problèmes cardiaques... » Au milieu de la précédente décennie, doit-on rappeler, sa main gauche avait été partiellement paralysée par une attaque violente. Encouragée par son épouse, la réhabilitation du musicien fut remarquable.

« Je puis dire que je me porte très bien. Mais désormais, je dois donner un minimum raisonnable de concerts. Et je ne peux vivre dans des climats trop chauds comme celui de Montréal. Si mes mains attrapent froid, je risque d'avoir de sérieux problèmes. Pourquoi ne pas vivre dans un pays tropical ? Le climat me rendrait paresseux. Chaque année je vais à la Barbade, mes parents sont originaires de cette partie des Antilles (St. Kitts). J'adore m'y

retrouver, mais j'y deviens légume au bout d'une demi-heure ! Je préfère donc souffrir un peu en demeurant au Canada... »

Une vie entière de tournées a aussi incité Oscar Peterson à devenir sédentaire.

« J'aime rester dans mon studio pour y composer, jouir de la vie et passer un maximum de temps auprès de ma famille. Lorsque je voyage, vous savez, mes proches sont avec moi ; mais ma fille de neuf ans va à l'école et ne peut plus me suivre en tout temps. Vous savez, le show-business n'est pas le remède idéal pour le mariage ! » ricane-t-il. On sait qu'Oscar a d'autres enfants adultes, issus d'un premier mariage. Sa seconde famille contribue donc à le garder jeune... et à domicile.

Et comment se sent-on, père d'une fillette à 75 ans ?

« Je viens de lire la biographie d'Anthony Quinn ; j'ai appris qu'il a eu six filles ! Il a même eu un enfant alors qu'il avait 80 ans ! *Amazing*, non ? »

Qu'àjouter à cela, cher Oscar ?

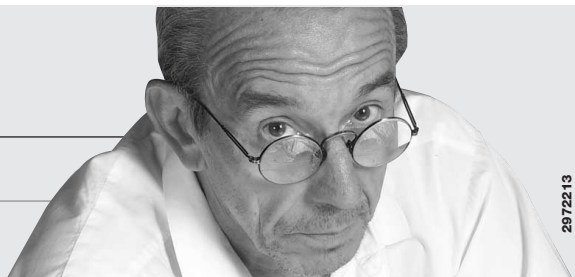
TOUR DE FRANCE

LA PRESSE ENVOIE SON MEILLEUR COUREUR PIERRE FOGLIA

TOUS LES JOURS DÈS DEMAIN DANS

La Presse

cyberpresse.ca



ACTUALITÉS

La souveraineté implique un système présidentiel, affirme Landry

PIERRE APRIL
Presse Canadienne

QUÉBEC – Le premier ministre Bernard Landry a affirmé, mercredi au cours d’une entrevue accordée au réseau Radiomédia, que la souveraineté implique l’instauration d’un système politique présidentiel et de la représentation proportionnelle.

Interrogé par l’animateur Jacques Tétrault sur la nécessité de tenir des élections tous les quatre ans et à date fixe, le premier ministre n’a pas hésité à parler d’un changement majeur dans la façon de procéder dans un éventuel Québec souverain.

« On est dans un régime parlementaire

britannique qui a beaucoup de vertus, a-t-il indiqué, mais ce n’est pas le meilleur... Justement, quand on aura réglé notre question nationale, je crois que ce que nous devons avoir, c’est un régime présidentiel ressemblant à celui des États-Unis ou de la France, adapté au Québec, probablement avec un scrutin proportionnel et des changements qui permettront un dépoussiérage de nos institutions politiques. »

À une question d’une auditrice qui s’inquiétait, par ailleurs, de sa nouvelle attitude plus conciliante ou moins agressive à l’égard d’Ottawa et de l’influence probable de certains de ses conseillers sur sa façon de se comporter dans le débat politique qui l’oppose aux fédéralistes, M. Landry a carrément affirmé que, lorsqu’il s’agit de faire la promotion de la souveraineté, ce ne sont surtout pas ses conseillers qui vont réussir à le contenir.

« Je vais suivre les conseils de l’auditrice, a-t-il dit, mais pas ceux des conseillers dont elle a parlé. L’inquiétude que vous manifestez correspond à ma pensée profonde et à la raison pour laquelle je suis engagé en politique. »

« La question du Québec, a-t-il souligné, n’est pas réglée et là c’est mon tour, et c’est celui de millions de personnes qui doivent se repencher sur cette question fondamentale. Les Québécois forment un peuple qui risque de payer cher s’il se laisse prendre dans un piège de statut provincial. »

Le premier ministre a réaffirmé sa ferme intention de participer vigoureusement à un débat qui continuera de l’opposer aux adversaires de la souveraineté. « Comptez sur moi, a-t-il dit, il n’y a pas un seul conseiller politique qui pourra me détourner de cet objectif. »

Selon lui, la question de la souveraineté

est cruciale si le Québec souhaite progresser. Si le Québec des premiers gouvernements du Parti québécois était carrément socialiste, il devra peut-être, une fois souverainiste, devenir davantage progressiste avec tout ce que cette notion implique.

« Je souhaite, a expliqué M. Landry, qu’après la souveraineté, les gouvernements du Québec — péquistes ou autres — soient tous des gouvernements progressistes parce qu’il se peut très bien que la population québécoise décide de voter plus à droite ou plus à gauche.

« La souveraineté en soi, qui est portée par des partis progressistes, ne garantit pas que les libéraux ne pourront prendre le pouvoir et donner au Québec l’allure qu’ils voudront. »

Pour l’instant, il n’est toujours pas question de déclencher des élections à court terme ou encore cet automne.

La CIA est dans le noir en Afghanistan

MATHIEU PERREAULT

DEPUIS QUELQUES ANNÉES, la cible numéro un du contre-terrorisme américain est Ouassama ben Laden. Malgré tous les efforts des services secrets pour localiser ses bases en Afghanistan, le général de la guerre sainte contre les États-Unis leur échappe toujours. Ce mois-ci, dans le mensuel *Atlantic Monthly*, un ex-agent de la Central Intelligence Agency soutient que la CIA n’a aucun moyen de démasquer ben Laden : les 007 américains ne peuvent tout simplement pas travailler incognito en Afghanistan ni au Pakistan.

L’article de Reuel Marc Gerecht, qui a publié en 1997 le livre *Know Thine Enemy, A Spy’s Journey Into Revolutionary Iran* sous le pseudonyme d’Edward Shirley, énonce tout haut ce que les spécialistes du Moyen-Orient pensent en conclave : les punitions réservées aux espions sont tellement horribles dans cette région, que l’espionnage n’y existe pas. Il s’agit d’un des rares crimes que la peine de mort dissuade vraiment.

En fait, la CIA est dans le noir depuis 20 ans, quand la révolution islamiste a renversé leur plus fidèle allié dans la région, le shah d’Iran, affirme le politologue Houchang Hassan-Yari, directeur de recherches à la chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques de l’Université du Québec à Montréal. « Depuis, ils sont totalement dépendants de leurs satellites, comme le montre leur incapacité à suivre les déplacements de ben Laden et de Saddam Hussein. » Comme l’extrémisme islamiste n’est pas une entité géographique, « il n’y a pas moyen de faire des échanges d’espions, comme cela survenait entre l’Est et l’Ouest durant la Guerre froide », relève M. Hassan-Yari, en entrevue depuis le Collège militaire de Kingston où il enseigne. Les échanges d’agents sont aussi peu compatibles avec l’objectif des infiltrations islamistes aux États-Unis, qui visent le maximum de dommages humains et matériels.

L’ex-agent Reuel, qui a quitté la CIA en 1993, affirme que ses anciens collègues lui ont confirmé la quasi-absence d’agents arabophones et l’absence d’agents capables de se fondre dans les ruelles de Pes-hawar, la place forte de ben Laden au Pakistan. « Même dans la pénombre, j’étais assailli par la pire sensation que peut éprouver un agent secret : des yeux qui me suivaient partout, écrit M. Gerecht. Pour échapper à la foule, j’entraîs dans toutes les boutiques que je pouvais trouver. Mais la sensation ne me quittait jamais. »

Bouffe merdique

Pour vraiment infiltrer les réseaux de ben Laden, un agent devrait se soumettre à des années et des années « de bouffe merdique, sans femme, dans les montagnes d’Afghanistan ».

« Nous n’avons pas d’opérations qui incluent la diarrhée comme style de vie », a déclaré un jeune agent de la CIA à M. Gerecht. De plus, dit-il, la CIA éprouve la même aversion pour les risques mortels que les États-Unis en général, qui acceptent de moins en moins que des soldats américains meurent au combat ; l’ère de la défense idéologique du capitalisme est révolue. « À moins que l’un des soldats de ben Laden vienne visiter un consulat ou une ambassade américains, il y a peu de chance qu’un agent de la CIA en voie un, conclut M. Gerecht. La seule infiltration réussie de la CIA au Moyen-Orient, celle de l’Organisation de libération de la Palestine, impliquait des émissaires de Yasser Arafat. »

La CIA rejette du revers de la main les commentaires de M. Gerecht. « Ses informations sont vieilles, dit la relationniste Anya Guilsher. La CIA a connu beaucoup de changements en dix ans et a connu beaucoup de succès dans ses efforts de démantèlement de réseaux de terrorisme au Moyen-Orient. » Les échanges d’espions ne sont pas possibles avec le terrorisme islamiste, reconnaît M^{me} Guilsher, « mais les peines des espions au Moyen-Orient ne sont pas partout plus sévères qu’en Union soviétique ».

S’il relève « quelques erreurs de faits » dans l’article de M. Gerecht, M. Hassan-Yari est d’accord avec ses conclusions. « La preuve que l’espionnage américain au Pakistan n’est pas très efficace, c’est que les Américains étaient surpris quand le Pakistan a testé sa première bombe nucléaire. Les États-Unis ont imposé des sanctions qui ont amené le Pakistan à restreindre encore plus la liberté de mouvement des agents américains. »

Plus prosaïquement, la bonne performance de l’économie a entravé l’embauche d’agents par la CIA dans les universités américaines, selon M. Hassan-Yari. Quant au recrutement d’agents doubles, il est pratiquement inexistant parce que les pays du Moyen-Orient n’ont pas une tradition d’espionnage, en partie parce qu’ils ne font pas d’espionnage industriel, selon le chercheur de l’UQAM.



Photo LE NOUVELLISTE©

Les poissons morts jonchent les berges du Saint-Laurent, vis-à-vis une halte routière, à Pointe-du-Lac.

Mystère au sujet des carpes mortes

PIERRE GINGRAS
et JEAN-FRANÇOIS GAMACHE

LA MORT DE DIZAINES de milliers de carpes dans le Saint-Laurent depuis deux ou trois semaines continue de mystifier les spécialistes du ministère de l’Environnement, qui écartent cependant l’hypothèse d’un déversement toxique.

Selon le biologiste Yves Mailhot, de la Société de la faune et des parcs, le phénomène a atteint une envergure sans précédent chez cette espèce. Si les cadavres sont relativement rares dans la région métropolitaine, leur nombre devient considérable dans les archipels de Berthier et du lac Saint-Pierre, jusqu’à Grondines. On compte aussi des centaines de poissons morts dans la région de Québec, mais bon nombre d’entre eux proviendraient de secteurs du fleuve situés plus en amont, estime le biologiste.

« Il est toujours normal de voir quelques carcasses de carpes sur les rives, mais jamais un taux de mortalité de cette ampleur n’a été signalé jusqu’à maintenant au Québec », indique le scientifique.

À Nicolet, c’est par centaines que la Ville ramasse les carpes sur les berges du fleuve, pour ensuite les déposer au site d’enfouissement des matières humides. « C’est la première fois que je vois ça », souligne Réal Héon, du Service des travaux publics.

Quant à la cause du nombre considéra-

ble de carpes retrouvées sur les berges, les spécialistes n’en sont qu’aux hypothèses. Le Dr Sébastien Monette, pathologiste à la faculté de médecine vétérinaire, écarte toutefois celle d’un déversement toxique dans le fleuve. « Une espèce meurt massivement alors que les autres sont indemnes. Ceci laisse croire à une maladie bactérienne spécifique à la carpe », dit-il.

Affectonnant les eaux chaudes et de faible profondeur, la carpe vient d’achever sa période de reproduction. Vers la mi-juin, les carpes se réunissent, souvent par centaines, dans les basses eaux près des rives. Ces eaux se réchauffent très rapidement, explique Yves Mailhot. « Nous avons connu des périodes de canicule importantes durant la reproduction et tout laisse croire que c’est justement la température de l’eau qui soit en cause dans cette mortalité massive », dit-il.

« Les années où le niveau d’eau est très bas, comme cette année, la température du fleuve augmente », souligne Christine Hudon, d’Environnement Canada.

Conjugué à l’épuisement des carpes à la suite de la reproduction, le réchauffement de l’eau a pu favoriser l’éclosion de maladies, alors qu’en temps normal, la carpe résiste sans problèmes aux virus, bactéries et champignons pathogènes.

Importée d’Europe au siècle dernier pour peupler les eaux douces des États-

Unis, la carpe s’est multipliée allègrement au cours des décennies sur le continent américain, notamment dans le Saint-Laurent et ses affluents. Au Québec, la population de carpes est surtout concentrée dans le Saint-Laurent, de la région métropolitaine jusqu’à Gentilly.

Dans la région du lac Saint-Pierre, plusieurs pêcheurs pourraient être affectés par la situation. Chaque année, environ 40 tonnes de carpe sont en effet pêchées au Québec. Les répercussions économiques devraient cependant être minimes, étant donné que la pêche à la carpe se déroule principalement au mois de mai.

« La pêche a été assez bonne cette année, et rien d’anormal n’a été remarqué », souligne Claude Lemire, de l’Association des pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre. Le président de l’association, Roger Michaud, souligne que depuis quelques années, la carpe représente un débouché de plus en plus intéressant pour les pêcheurs de la région, bien que la perchaude et l’anguille demeurent les deux espèces les plus lucratives.

Objet d’un élevage intensif en Asie et en Europe, ce poisson est peu prisé au Québec, sauf auprès des Asiatiques et de la communauté juive. Les amateurs de ce poisson n’ont, semble-t-il, pas à s’inquiéter. Les poissonniers contactés disent s’approvisionner dans le Nord du Québec ainsi qu’en Ontario et aux États-Unis, doutant de la qualité de la carpe du Saint-Laurent.

Le vent cause des dégâts

PASCALE BRETON

LES RÉGIONS des Laurentides, de Lanaudière et de l’Outaouais ont été frappées par des orages violents et des rafales de vent mercredi soir. Une tornade a même traversé la municipalité de Brébeuf, au sud-ouest de Saint-Jérôme.

L’entonnoir a touché le sol vers 17h dans cette petite municipalité des Laurentides. « C’était une tornade de type F1, avec des vents de 120 à 180 km/h », rapporte Chantal Mathieu, météorologue à Environnement Canada. Le toit d’une grange a été complètement arraché et les bourrasques ont même enroulé la tôle. Des arbres ont été déracinés, d’autres cas-

sés et un poteau d’éclairage a été brisé sur un terrain de baseball.

Dans plusieurs localités de ces trois régions, les autorités font état de dégâts similaires. « Au moins deux maisons sont détruites parce que des arbres sont tombés dessus, quelques-uns sont aussi tombés sur des voitures stationnées. Les pompiers ont travaillé une partie de la soirée à couper les branches et les troncs d’arbres qui jonchaient les rues et, de notre côté, il a fallu bloquer des rues parce que des fils électriques traînaient au sol », rapporte le sergent Michel Laffèche, de la Sûreté municipale de Sainte-Julienne, dans Lanaudière.

Denise Morinville, une résidente de

Piedmont dans les Laurentides, rapporte que les vents ont tracé un passage sur son terrain. Deux gros arbres ont été déracinés, tandis que plusieurs ont été cassés.

Les vents violents ont causé plusieurs pannes d’électricité. Au plus fort de l’orage, quelques 30 000 clients se trouvaient dans le noir. En fin de journée hier, il en restait un peu plus de 2000 et les responsables d’Hydro-Québec affirmaient que pour la majorité d’entre eux, tout serait revenu à la normale à minuit. « S’il reste des clients sans électricité, ce pourrait être à Sainte-Julienne, où les dégâts sont élevés, ainsi que des cas isolés », a indiqué Serge Marcoux, porte-parole d’Hydro pour ces régions.



Les docteurs Laman Gray et Robert Dowling ont implanté le coeur artificiel AbioCor sur un patient qu'on n'a pas identifié, il y a cinq jours, dans l'espoir de prolonger sa vie.

Photo AFP

L'homme au coeur artificiel remis sous assistance respiratoire

Associated Press

LOUISVILLE — Le patient américain qui a reçu lundi dernier le premier coeur artificiel entièrement autonome a été remis sous assistance respiratoire, hier, à l'Hôpital juif de Louisville (Kentucky). Mais sa convalescence reste en bonne voie, selon les médecins.

La décision de remettre cet homme d'une cinquantaine d'années sous assistance respiratoire est le résultat de pathologies préexistantes qui ne sont pas liées au fonctionnement de son coeur, a souligné le porte-parole de l'hôpital, Joff Polson, ajoutant, « ce n'est pas un recul ».

L'assistance respiratoire aide le patient à se reposer et devrait être coupée dans quelques jours, selon un communiqué de l'établissement. Elle avait déjà été stoppée mercredi après-midi.

Le patient est dans un état stationnaire et a pu s'asseoir dans une chaise mercredi soir, ont indiqué les médecins. « Nous

continuons à être contents de sa convalescence », a déclaré le Dr Laman Gray, l'un des deux chirurgiens qui ont réalisé l'opération de sept heures. « Nous avons un marché : il doit m'emmener à la pêche... »

Le patient, dont l'identité n'a pas été révélée, souffre de problèmes rénaux chroniques, de diabète, a déjà eu de multiples crises cardiaques et a subi un pontage coronarien au début des années 90.

« Avant de venir à l'hôpital, il était si faible qu'il était cloué à son fauteuil roulant », a souligné le Dr Gray. Il ne pouvait recevoir une transplantation cardiaque et on lui donnait 80 % de risques de mourir au cours des 30 jours avant l'opération. Le nouveau coeur mécanique, baptisé AbioCor, devrait lui permettre de vivre 60 jours. C'était en tout cas l'objectif initial de l'opération, mais il y a une chance que ce soit bien plus selon le Dr Gray, même si c'est « un monsieur très malade ».

Le Dr Gray et son collègue, le Dr Robert Dowling s'attendent toutefois à des com-

plications liées à l'intervention. Le patient pourrait notamment connaître des problèmes pulmonaires, une infection, une attaque, et un problème de foie ou de rein. « Je ne peux pas prédire quelles pourraient être les complications, mais je suis sûr que nous en aurons », a souligné le Dr Gray.

D'un poids de 900 grammes, l'AbioCor est alimenté par une batterie portée à l'extérieur par le patient qui transmet du courant à travers la peau. Fabriqué en titane et en plastique, l'appareil se loge dans la poitrine sans aucun câble ni tube reliés à une machine extérieure. Il représente un important progrès technologique par rapport aux coeurs artificiels expérimentés dans les années 80.

L'AbioCor est une source d'espoir pour de nombreux malades en phase terminale dans l'attente d'une transplantation cardiaque, et pour ceux qui espèrent qu'un tel appareil permettra un jour à des patients de retrouver une vie relativement normale.

MARIJUANA

Suite de la page A1

nerveux central. Les effets cardiovasculaires étaient généralement bénins et bien tolérés.

« Nous avons trouvé trop peu de preuves pour soutenir une utilisation généralisée des cannabinoïdes pour soulager la douleur, concluent-ils. (Par exemple), il est peu probable que le cannabis remplace les traitements actuels et efficaces pour les douleurs post-opératoires. »

En revanche, la même édition du *BMJ* publie un autre article indiquant que les cannabinoïdes peuvent se révéler utiles pour combattre la nausée et prévenir les vomissements chez les patients qui subissent des traitements de chimiothérapie. À cet égard, il semble qu'ils sont plus efficaces que les médicaments conventionnels, d'autant plus que les patients aiment leur effet.

« Lors des essais cliniques, les patients ont affirmé que les cannabinoïdes rehausaient leur moral et les aidaient à mieux contrôler les malaises provoqués par la chimiothérapie », écrivent les auteurs, qui ont analysé 30 essais impliquant 1300 patients.

Les avantages sur les médicaments traditionnels disparaissaient cependant lorsque les patients subissaient un traitement de chimiothérapie très faible ou, à

l'inverse, très fort. Mais c'est un fait que la plupart des patients préféraient les cannabinoïdes, même si ces derniers avaient des effets secondaires plus importants. Certains effets étaient considérés bénéfiques (euphorie, « high », sédation ou somnolence), d'autres plutôt nuisibles (étourdissement, dépression, hallucinations).

Ces résultats offrent donc des arguments pour et contre l'utilisation des cannabinoïdes chez les patients en chimiothérapie, écrit le Dr Martin Tramer, anesthésiste attaché aux hôpitaux universitaires de Genève, et ses collègues. Les auteurs suggèrent que, chez certains patients, ils peuvent agir avantageusement sur le moral des malades.

Le Dr Mark Ware, chercheur au Centre de la douleur de l'Hôpital général de Montréal et assistant-professeur en anesthésie à la faculté de médecine de l'Université McGill, a commenté les articles, hier, en affirmant qu'ils montraient surtout l'importance de réaliser des essais sur la fumée de cannabis.

« Aucun essai n'a été fait sur les effets de l'inhalation de la fumée, a-t-il souligné au cours d'un entretien. Les études ont été faites seulement sur la prise de cannabinoïde par voie orale ou par injection et sont, par le fait même, très limi-

tées. Plusieurs patients affirment que fumer un joint les soulage réellement : nous devons les prendre au sérieux et pousser l'enquête.

« Les cannabinoïdes utilisés jusqu'à maintenant dans les tests cliniques comprenaient un seul élément actif. Or, la fumée de cannabis contient des centaines de composés combinés. Elle a peut-être donc plus d'effets positifs, et moins d'effets secondaires fâcheux.

« Les articles publiés dans le *British Medical Journal* montrent que les patients qui utilisent des doses légères de cannabinoïdes ont peu de réactions négatives. Or, lorsque les patients fument un joint, ils fument juste ce qu'il faut pour soulager leur douleur. L'avantage, avec la fumée, c'est que les substances agissent rapidement et sont aussi éliminées rapidement, tandis que, avec des comprimés, elles agissent lentement et prennent plus de temps à être éliminées. »

Le Dr Ware travaille à établir un protocole de recherche sur les effets thérapeutiques de la fumée de cannabis. S'il obtient les autorisations et le financement nécessaires, il s'agira probablement d'une première mondiale. La décision du ministre canadien de la Santé, Allan Rock, d'autoriser la possession et la production de marijuana à des fins médicales pourrait lui faciliter la tâche.

Pour vaincre la rougeole

Agence France-Presse

WASHINGTON — La vaccination systématique des enfants contre la rougeole dans les pays en voie de développement peut diminuer de moitié la mortalité infantile, selon une étude à paraître dans la prochaine édition de la revue américaine *Population and Development*.

Les enfants pauvres, non vaccinés, ont trois fois plus de risques de mourir avant l'âge de cinq ans que ceux du même âge vaccinés, issus de milieux plus favorisés, indique l'étude.

« La majorité des enfants non vaccinés sont issus des groupes socio-économiques les plus vulnérables alors que ce sont eux qui pourraient être les premiers bénéficiaires d'une vaccination systématique contre la rougeole », souligne Michael Koenig, auteur de l'étude.

Choisir le sexe de son enfant

Le déséquilibre des genres menace l'Asie

MATHIEU PERREAULT

DEPUIS TROIS ANS, moyennant une dizaine de milliers de dollars américains, une petite compagnie de la Virginie propose aux parents de choisir le sexe de leur enfant. En apparence anodine, comparée aux cauchemars que suscite le clonage, la mission que s'est donnée la firme Genetics & IVF Institute menace l'une des composantes de base des sociétés humaines : l'équilibre des genres.

La compagnie, qui dévoilait cette semaine ses premiers résultats cliniques à une conférence européenne de médecine reproductive, plaide que ses services de filtration des spermatozoïdes permettront d'éviter des maladies : des parents porteurs d'un gène mortel pour les garçons, comme celui de la dystrophie de Duchenne, pourraient avoir une fille sans recourir à l'avortement ou à la production en éprouvette de plusieurs embryons, dont les mâles seraient éliminés. Mais sur son site Web, Genetics & IVF annonce aussi la fin des « déséquilibres familiaux », des familles composées uniquement de garçons, ou uniquement de filles.

Cette dernière catégorie de parents n'aura pas la vie facile. Si le Parlement canadien adopte telle quelle la loi qui lui a été proposée par la Commission royale sur les nouvelles techniques reproductives, Genetics & IVF ne pourrait offrir ses services qu'aux parents porteurs de gènes causant des maladies graves pour l'un des deux sexes, relève Bartha Knoppers, bioéthicienne à la faculté de droit de l'Université de Montréal. « Dans beaucoup de cultures, les femmes sont ostracisées, relève Mme Knoppers. Permettre de choisir le sexe de son enfant pourrait effacer un demi-siècle d'efforts pour rendre la femme et l'homme plus égaux dans notre société. »

C'est qu'en Chine, en Inde et en Corée du Sud, entre autres, les avancées de l'obstétrique ont souvent été utilisées par les parents pour avoir des garçons, plus favorisés que les filles dans ces cultures. En Chine notamment, la politique « un enfant par famille » aurait, selon de nombreux rapports, poussé certaines femmes à se faire avorter quand l'échographie révèle qu'elles attendent une fille. La Chine compte 117 naissances de garçons pour 100 naissances de filles, selon l'ONU. En Occident, la proportion tourne autour de 106 garçons pour 100 filles.

90 % de chances

En théorie, les chances d'avoir un garçon ou une fille sont de 50 %. La technique MicroSort de Genetics & IVF permet d'avoir une fille dans 90 % des cas ; si un garçon est désiré, les chances grimpent plus modestement, de 50 % à 73 %, selon les données dévoilées cette semaine. Microsort est basée sur le fait que le chromosome Y, qui donne des garçons, contient 2,8 % moins de matériel génétique (ADN) que le chromosome X, qui donne des filles. Genetics & IVF, qui a utilisé pour la première fois Microsort en 1995, fera une autre année d'essais cliniques, a indiqué hier au téléphone une relationniste. Sur les 297 grossesses des essais cliniques, 187 ont été portées à terme. Les parents qui veulent participer aux essais cliniques de Microsort doivent être mariés et être exempts de sida et d'hépatite. La relationniste n'a pas voulu préciser hier combien de demandes Genetics & IVF a eues.

Beaucoup de chercheurs se penchent sur les facteurs favorisant les chromosomes X ou Y. La pollution, notamment les pesticides, a déjà été dénoncée comme inhibitrice des petits garçons qui, par contre, semblent prospérer avec le réchauffement planétaire : une étude danoise affirmait l'an dernier que les parents qui concevaient par temps chaud avaient plus souvent des garçons. Une étude britannique a étudié l'alimentation des mères et conclu qu'un régime végétarien favorisait la naissance de filles.

Clonage et anomalies

Agence France-Presse

WASHINGTON — Les animaux produits par clonage et d'apparence normale peuvent souffrir en réalité de graves anomalies génétiques non discernables par des caractéristiques extérieures, selon les conclusions de chercheurs américains publiées dans la revue *Science*.

Une équipe de scientifiques de l'Institut Whitehead pour la recherche biomédicale et de l'Université d'Hawaï ont mis pour la première fois en évidence un défaut de reprogrammation des gènes chez les animaux clonés, confirmant ainsi les suspicions de la communauté scientifique selon lesquelles non seulement le clonage serait inefficace mais aussi dangereux.

Les chercheurs Rudolf Jaenisch et Ryuzo Yanagimachi ont voulu comprendre pourquoi le clonage reproductif chez l'animal produisait autant de fausses couches, de mortalité à la naissance, de déformations et de défaut de croissance.

Grande vente d'entrepôt

Modèles démonstrateurs

3 jours seulement
Ven. - sam. - dim.
6, 7 et 8 juillet
Ven. 10 h à 21 h / Sam. - dim. 10 h à 17 h

Premier arrivé, premier servi
Quantité limitée

Payez et emportez (livraison sur demande)

Toute la marchandise en bas du prix coûtant : canapés, causeuses, fauteuils (cuir ou tissu), unités T.V./audio, lits, bureaux, tables, chaises, buffets, tables salon, lampes, encadrements

Adresse de l'entrepôt :
2635, Charlemagne
Montréal (2 rues à l'ouest de Pie IX)
Spéciaux également en magasin

claudelacombemeubles

3807, rue Hochelaga, MtL. • (514) 255-5126 ou (514) 255-5311

loto-québec résultats

LOTTO	Tirage du 2001-07-04	GAGNANTS	LOTS
649	6/6 12 816	1	2 000 000,00 \$
	5/6+ 220	3	152 015,30 \$
	5/6 240 979	12	1 658,30 \$
	4/6 16 852	884	54,50 \$
	3/6 16 852	16 852	10,00 \$
Ventes totales: 12 111 324 \$		Prochain gros lot (appr.): 2 000 000 \$	

Québec

LOTTO	Tirage du 2001-07-04	GAGNANTS	LOTS
419	6/6 12 816	0	1 000 000,00 \$
	5/6+ 220	3	50 000,00 \$
	5/6 240 979	12	500,00 \$
	4/6 16 852	884	50,00 \$
	3/6 16 852	16 852	5,00 \$
Ventes totales: 534 836,50 \$			

Promotion Double Jeu*

LOTTO	Tirage du 2001-07-04	GAGNANTS	LOT
649 +	02 09 34 49	68	147,06 \$

*Seules les sélections participant au Loto 6/49 et au Québec 4/9 sur le même billet sont admissibles à la promotion.

PANEO

Tirage du 2001-07-05	GAGNANTS	LOT
02 03 04 05 10 13 16 18 23 26		
28 29 30 32 37 41 42 52 60 61		
15 à 20/20 1 000 000 \$	1/20	50 \$
14/20 10 000 \$	10/20	20 \$
13/20 1 000 \$	9/20	10 \$
12/20 500 \$	8/20	5 \$

Extra

Tirage du 2001-07-05	GAGNANTS	LOT
3 230 4 0706		
NUMÉRO: 700331		
NUMÉRO: 670633		

Le jeu doit rester un jeu

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

T V A, LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC

Gestion des pesticides: trop peu, très tard

Les nouvelles mesures visent moins de 15 % des quantités de produits employés au Québec

CHANTAL GUY

Le code de gestion des pesticides annoncé mercredi par le ministre de l'Environnement André Boisclair aurait pu être adopté depuis longtemps et ne visera de toute façon que moins de 15 % des quantités de produits employés chaque année au Québec pour combattre les insectes, les mauvaises herbes et les moisissures.

En effet, Jean Héту, professeur en droit municipal à l'Université de Montréal, ne comprend pas pourquoi Québec avait besoin du juge-

ment de la Cour suprême dans le dossier de la ville d'Hudson pour relancer le code de gestion des pesticides. Un projet de code existait en 1989, mais il n'a jamais été intégré à la loi sur les pesticides actuellement en vigueur.

« Le code existait bien avant Hudson et on ne l'a pas adopté, dit-il. C'est une des raisons pour laquelle les municipalités ont fait des réglementations elles-mêmes. »

En outre, selon M. Héту, le véritable problème des pesticides ne se trouve pas en milieu urbain, mais en milieu agricole. D'après les chiffres du ministère, qui datent de 1997, sur 3,2 millions de kilogrammes de pesticides vendus dans la province, 80,8 % sont utilisés par les agriculteurs, 8,5 % pour l'usage domestique, 3 % pour l'horticulture ornementale, 2,8 % dans le

secteur industriel, 1,3 % pour l'extermination et 1,3 % dans le domaine forestier.

Cependant, Québec favorise l'autodiscipline dans le secteur agricole. « Les agriculteurs connaissent les dangers des produits et l'UPA encourage ses membres à diminuer leur utilisation », croit le ministre de l'Environnement, André Boisclair. Il plaide toutefois pour une intervention concertée entre le fédéral, le provincial et le municipal, pour discuter de l'utilisation des pesticides à des fins agricoles, de l'homologation des biopesticides et de l'étiquetage des produits. « Il n'y a pas que le code de gestion en cause, c'est pour ça que je veux parler avec tout le monde. »

Par ailleurs, M. Boisclair soutient qu'il attendait le jugement de

la Cour suprême dans le dossier de la ville d'Hudson pour aller de l'avant avec son projet de code de gestion des pesticides à l'échelle de la province. « C'est maintenant clair en ce qui concerne le droit » a-t-il dit hier.

La semaine dernière, la Cour suprême a rejeté l'appel de deux compagnies d'épandage de pesticides qui voulaient faire invalider un règlement de la ville d'Hudson interdisant l'utilisation de leurs produits à des fins esthétiques.

Trente-six municipalités n'ont pas attendu pour suivre l'exemple d'Hudson et réglementer l'usage des pesticides en l'absence du code promis par Québec. Montréal n'en fait cependant pas partie et on n'a pas encore de projet à ce sujet. Cependant, la Ville a adopté en 1995 un code de gestion interne inspiré du code provincial de 1989.

La Fédération des municipalités du Québec se réjouit de l'arrivée prochaine du code, mais insiste pour que ce soit les villes qui réglementent l'usage des pesticides chez elles, en conformité avec le futur code.

Le ministre Boisclair compte s'atteler à la tâche dès l'automne pour faire adopter son code de gestion. Il imposera la création de zones tampons entre les sources d'eau et les entrepôts de pesticides, qui seront soumises à des règles de sécurité. Les épandages feront l'objet d'une signalisation. Les entreprises qui entreposent des pesticides devront souscrire à un programme d'assurance-responsabilité. Le code prévoira en outre des modalités d'information sur les pesticides pour le public et des procédures d'urgence en cas de déversement accidentel.

Programme d'échantillonnage de l'eau

Presse Canadienne

QUÉBEC — Les propriétaires de puits et de petits réseaux de distribution d'eau potable desservant moins de 21 personnes sont invités par le ministre de l'Environnement, André Boisclair, à se procurer une trousse d'échantillonnage.

Au cours d'une conférence de presse, hier, le ministre a insisté sur la nécessité d'assurer une eau de qualité à tous les consommateurs qui ne sont pas branchés sur des systèmes d'approvisionnement municipaux.

« J'invite tous les propriétaires de puits à se procurer dès maintenant leur trousse d'échantillonnage pour faire analyser l'eau de leur robinet », a indiqué le ministre. « Je suis persuadé que les Québécois assumeront leur responsabilité en faisant vérifier la qualité de l'eau qu'ils consomment », a-t-il ajouté.

Le gouvernement investit 1 million de dollars dans cette campagne de sensibilisation qui permettra aux propriétaires de puits de faire vérifier la qualité de leur eau de consommation à un coût réduit par des laboratoires accrédités. Les tests visent à déceler la présence des bactéries du type E. coli et les nitrates-nitrites.

Le ministère de l'environnement expédiera gratuitement aux propriétaires de puits et de petits réseaux qui en feront la demande une trousse d'échantillonnage comportant deux bouteilles d'analyse stérilisées avec les instructions appropriées. Les échantillons devront être ensuite acheminés aux laboratoires accrédités.

Une fois l'analyse complétée, le laboratoire contactera immédiatement le propriétaire si ses installations ou son eau ne sont pas conformes aux normes sanitaires en vigueur. Sinon, le laboratoire lui fera parvenir les résultats dans les deux semaines suivant l'analyse.

Il y a 200 000 puits individuels et petits réseaux de distribution d'eau potable desservant au total près de 700 000 personnes au Québec.

ALEXANDRE VIGNEAULT

PLUS DE LA moitié des locataires d'habitations à loyer modique (HLM) déplorent le piètre état de leur logement, révèle un sondage mené par la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ).

« Des portes et des fenêtres qui ont 30 ans, ça prend l'air, remarque Robert Pilon, coordonnateur de la FLHLMQ. Les tapis qui ont 20 ans, ils sont usés à la corde. Des comptoirs de cuisine et des salles de bain qui ont 30 ans, ça demande des rénovations. »

Réalisé au printemps 2001 auprès de 3500 des 65 000 locataires de HLM québécois, le sondage signale des problèmes de ventilation et d'humidité (55 % des locataires), d'isolation et d'infiltration d'air (54 %), d'insonorisation (66 %) et une insatisfaction en ce qui a trait à l'entretien des immeubles (42 %).

« Les travaux qu'il reste à faire ne se voient pas de l'extérieur », souligne M. Pilon, tout en reconnaissant que d'importantes rénovations ont pu être réalisées sur les toitures et les revêtements extérieurs grâce aux sommes de 48 et 54 millions consenties ces deux dernières années par Québec.

L'état de l'ensemble des HLM montréalais demande des « améliorations majeures », reconnaissait Debbie Di Chiaro, de l'Office municipal d'habitation de Montréal, dans un document daté d'avril dernier. « On a fait une étude exhaustive et c'est sûr qu'il y a des travaux à faire », confirme Louise Hébert, porte-parole de l'OMHM, qui gère environ 17 000 HLM dont l'âge moyen est de 22 ans.

D'importants travaux ont été effectués depuis trois ans, « mais il faut qu'on accélère le remplacement des portes et des fenêtres », admet Michel Perreault, directeur du service de la gestion des immeubles à l'OMHM. M. Perreault estime toutefois que le « rattrapage » a été fait.

L'OMHM connaît « précisément » l'état de ses immeubles, as-

Des HLM en bien piètre état



Photo ROBERT NADON, La Presse ©

Beaucoup des logements du Plan Dozois, premier groupe de HLM construits à Montréal, datent de plusieurs décennies et ont besoin de rénovations.

sure M. Perreault, qui compte maintenant sur un programme d'entretien préventif pour éviter toute dégradation majeure. L'OMHM estime à 15 millions par an les sommes requises pour le maintien des HLM. Avec moins d'argent « ça pourrait être problématique », concède M. Perreault. Il a toutefois « bon espoir » que Québec allongera la somme nécessaire.

Plus inquiets que les fonctionnaires de la Ville de Montréal, les locataires pressent Québec de continuer à investir dans la rénovation des HLM et de relancer la construction de ce type d'habitations. Il ne se bâtit plus de HLM au Canada depuis que gouvernement fédéral s'est désengagé du dossier, le 1^{er} janvier 1994.

Interrogés depuis trois jours par *La Presse*, les gouvernements fédéral

et provincial refusent de donner quelque renseignement que ce soit sur le sujet de la construction de nouveaux HLM, en dépit de la crise actuelle du logement. Les groupes sociaux affirment que la construction est complètement arrêté, tous les budgets étant consacrés à l'entretien et au paiement des hypothèques des bâtiments existants.

M. Pilon, de la FLHLMQ, s'explique mal le désengagement des gouvernements. D'autant plus mal que « les gens qui y vivent sont heureux », affirme-t-il.

En effet, le sondage mené en mai par la FLHLMQ montre que 90 % de ses membres sont « très contents » de vivre en HLM et 83 % le conseilleraient à leurs amis. La sécurité (79 %) et le bon voisinage (67 %) seraient très appréciés par les locataires. « Ce n'est pas vrai que ce sont des ghettos où les gens

s'entre-tuent », lance M. Pilon.

80 ménages sans logis

Des 338 ménages qui ont fait appel à l'OMHM depuis la fin de la semaine dernière, 13 n'avaient reçu aucune offre de logement hier après-midi. Selon Mme Hébert, une quarantaine de personnes étaient toujours hébergées au YMCA du centre-ville hier soir.

L'OMHM, mandaté pour reloger les familles en détresse, a cependant constaté une augmentation du nombre de refus des appartements proposés. Au nombre de 67, ces familles déclinent notamment les offres parce que les logements sont trop exigus pour les loger tous. L'OMHM espère encore reloger tous les ménages dans le besoin aujourd'hui. S'il n'y parvient pas, le travail se poursuivra au cours du week-end, selon Mme Hébert.

TOUTES NOS EXCUSES.
CETTE ANNONCE AURAIT DÙ PARAÎTRE
DANS LA SECTION DES SPORTS.



VOLVO
pour la vie

À partir de **35 995 \$** Location à partir de **499 \$** /mois (48 mois) avec dépôt 3 025 \$.

LA NOUVELLE VOLVO S60
WWW.REVOLUTION.CA

BOÎTE À 5 VITESSES MANUELLE • JANTES EN ALLIAGE • CONDITIONNEMENT DE L'AIR À DEUX ZONES • SIÈGES AVANT CHAUFFANT • FREINS À DISQUES AUX 4 ROUES • SIÈGES A PROTECTION ANTICONTRECOUP • SYSTEME DE PROTECTION EN CAS DE COLLISIONS LATÉRALES • CAGE DE SÉCURITÉ EN ACIER HAUTE RÉSISTANCE • FREINS ABS • TOUS LES DÉTAILS DE CETTE OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE VOLVO.

le groupe
VOLVO

Montréal
UPTOWN VOLVO
4900, rue Paré
(514) 737-6666

Saint-Hyacinthe
AUTOMOBILES CHICOINE INC.
855, rue Johnson
(450) 771-2305

Sainte-Agathe
FRANKE VOLVO
180, rue Principale
(819) 326-4775

Laval
VOLVO DE LAVAL
div. de: Boulevard St-Martin Auto
1430, boul. St-Martin Ouest
(450) 667-4960

Pointe-Claire
VOLVO POINTE-CLAIRE
15, Auto Plaza
(514) 630-3666

Saint-Léonard
JOHN SCOTTI AUTO LTÉE
4315, boul. Métropolitain Est
(514) 725-9394

Brossard
VOLVO DE BROSSARD
9405, boul. Taschereau
(450) 659-6688

*Le prix de détail suggéré du fabricant pour la Volvo S60 commence à 35 995 \$. Le concessionnaire peut réduire le prix de vente. Taux de location de 6,9 % offert sur tous les nouveaux modèles S60 2001. Offre temporaire faite par l'intermédiaire des concessionnaires Volvo participants et des Services financiers Automobiles Volvo du Canada sur approbation de crédit. À titre d'exemple, location d'une Volvo S60 2.4 : 499,12 \$ par mois pendant 48 mois avec dépôt de garantie de 3 025 \$ ou échange équivalent. Le coût total de location est de 23 957,76 \$. Prix d'achat à l'échéance du bail de 15 757,35 \$. Le prix peut varier en fonction de l'équipement ajouté. Le premier paiement mensuel et un dépôt de garantie de 600 \$ sont payables à la livraison. Kilométrage limité à 20 000 km par an (frais de 0,08 \$ par kilomètre excédentaire). Frais de transport et de livraison de 1 050 \$, taxes, immatriculation et assurance en sus. Le concessionnaire peut réduire le prix de location. Tous les détails chez votre concessionnaire Volvo. ©2001 Volvo Cars of Canada Ltd. «Volvo pour la vie» est une marque de commerce de Volvo Cars of Canada Ltd. Bouclier toujours votre ceinture de sécurité. Visitez notre site www.volvocanada.com. La Volvo S60, la meilleure nouvelle berline sports 2001 (plus de 30 000 \$) selon l'AJAC.



Association des Journalistes Automobile du Canada
MEILLEURE COUPE SPORT OU BERLINE SPORTIVE
(plus de 30 000 \$)

La Caisse investit dans la fabrication d'armes

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

La Caisse de dépôt et placement du Québec est actionnaire d'un fabricant d'armes automatiques dénoncé par la Coalition contre le trafic d'armes (Coalition to Oppose the Arms Trade).

La Caisse a confirmé hier détenir 18,77 % des actions de Héroux-Devtek, un regroupement québéco-ontarien spécialisé en aéronautique, mais dont une filiale de Kitchener, Diemaco, produit des carabines, des armes de guerre, des pièces d'armes et de l'artillerie vendues à travers le monde. La Caisse de dépôt détient par ailleurs plusieurs millions d'actions de Bombardier et de CAE, qui font partie du top-10 de l'industrie militaire canadienne.

Ces deux dernières entreprises ont beau être florissantes, plusieurs fonds communs et institutions financières dotés de normes d'investissement responsable — dont la Citizens'Bank et le fonds Summa du Groupe

Investors — les ont bannies de leur portefeuille d'actions. De son côté, la Caisse, créée pour développer l'économie québécoise, n'a pas de politique précise quant à la vente d'armes, affirmant tout au plus que les compagnies doivent agir « en bons citoyens corporatifs et respecter les lois ».

« Oui, Diemaco vend des armes, mais d'un autre côté, ce sont des armes vendues légalement et endossées par le gouvernement du Canada », commente la porte-parole de l'organisme, Lucie Frenière. « On ne peut pas plaire à tout le monde, poursuit-elle. Si ce ne sont pas les armes qui déplaissent, ce sont les compagnies d'essence, de tabac. En bout de ligne, c'est le rendement qui compte. » (Notons que la valeur du titre HRX a triplé en un an.) La Caisse souligne enfin que Diemaco (dont les ventes totalisent entre 10 et 25 millions par an) compte pour une part infime des revenus d'Héroux-Devtek (259 millions au dernier exercice, soit 140 % de plus que l'année précédente).

Le directeur de la Coalition contre le trafic d'armes, Richard Sanders, accuse néanmoins l'institution financière d'hypocrisie : « S'ils prétendent faire des investissements éthi-

ques, ils sont hypocrites puisqu'ils financent directement la production de fusils. »

Selon le pacifiste, la Caisse risque de favoriser sans le savoir les abus au tiers-monde. « Le Canada ne restreint pas la vente d'armes aux États-Unis alors que ce pays ré-exporte des armes et a supporté plus de coups d'État, d'invasions et de guerres que tout autre pays au monde », dit-il.

L'Association de l'industrie de la défense canadienne rapporte par ailleurs des exportations militaires deux fois plus importantes que ne le fait le ministère des Affaires et du Commerce international (851 millions contre 421 millions). Convaincu que le gouvernement cache l'ampleur des ventes d'armes, M. Sanders s'inquiète plus que jamais depuis mars dernier, soit depuis qu'il a consulté une banque de données d'Industrie Canada indiquant que Diemaco exporte ses produits dans plusieurs pays non occidentaux (dont la Papouasie Nouvelle-Guinée, où la police nationale vient de tuer trois étudiants lors d'une manifestation pacifique). La banque a toutefois été modifiée et le directeur de la compagnie, Jeff McLeod, a nié avoir fait affaire avec des pays extérieurs à l'OTAN ou

au Commonwealth. Héroux-Devtek n'a pas rappelé *La Presse*.

Le directeur du Groupe investissement responsable, François Rebello, considère pour sa part que la Caisse « n'est sûrement pas en avance par rapport à certaines caisses publiques américaines comme Carlpers, qui s'engagent à faire des investissements respectant les droits de l'homme ». « Avec Seattle (et les craintes à l'égard de la mondialisation), les gens posent beaucoup plus de questions qu'avant », explique-t-il.

À ses yeux, la vente d'armes n'est pas pour autant condamnable. « Les gens n'aiment pas la guerre, mais est-ce qu'ils pensent pour autant qu'il ne devrait pas y avoir d'armée ? » dit-il.

Invité au Congrès canadien sur l'investissement responsable, le 5 juin dernier, le directeur de la Caisse, Jean-Claude Scraire, déclarait de son côté qu'il fallait éviter d'être « des porte-étendards de la fausse vertu ou de la naïveté, ou d'intérêts particuliers conflictuels ». Puis : « Nous préférons exprimer nos préoccupations et influencer l'entreprise dans le sens de (nos responsabilités) plutôt que d'abdiquer et de nous retirer. »

Les facultés formeront plus de médecins

Presse Canadienne

QUÉBEC — Le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Rémy Trudel, a annoncé hier que le nombre d'admissions en facultés de médecine dans les universités québécoises passera progressivement de 501, leur niveau de 2000-2001, à 732 en 2003-2004.

Cette décision entérinée par le dernier Conseil des ministres permettra, selon le ministre, de garantir « une offre adéquate de services médicaux aux Québécois ».

À compter de la prochaine rentrée universitaire, précise un communiqué ministériel, les admissions d'étudiants québécois augmenteront de 55 chaque année jusqu'en 2003.

Le ministre a précisé que cette annonce est conforme aux discussions qui ont eu lieu à la Table de concertation permanente sur la planification de l'effectif médical au Québec, où sont représentés les différentes fédérations de médecins, le Collège des médecins, les associations d'établissement de santé, les régies régionales et les universités.

Jeudi matin, en conférence de presse, le critique de l'opposition libérale en matière de santé Jean-Marc Fournier accusait le ministre Trudel de pratiquer la désinformation, « de tromper la population et les malades » chaque fois qu'il dit se préoccuper du manque d'effectifs médicaux et infirmiers dans les établissements hospitaliers.

M. Fournier a surtout parlé « d'un portrait de scandale » en rappelant que mercredi de cette semaine, le taux d'occupation dans les urgences des hôpitaux montréalais était de 205 pour cent. Selon lui, la pénurie de médecins fait en sorte que des établissements débordés doivent carrément fermer leurs salles d'urgence durant l'été et faire transporter les malades dans d'autres hôpitaux.

M. Fournier a par ailleurs rappelé que le manque flagrant d'infirmières fait aussi en sorte que des soins essentiels, adéquats et indispensables, ne peuvent pas être rendus.

« Chaque année, a-t-il dit, depuis cinq ou six ans, c'est pire. Au fil du temps, on tente de nous faire

croire que ça va mieux, alors que c'est pire. »

Le porte-parole libéral a cité le Rapport du forum national sur la planification de la main-d'oeuvre infirmière de février 2001 pour démontrer que, dès cette année, malgré les signaux d'alarme lancés par les professionnels de la santé, c'est pas moins de 1478 infirmières qui quitteront le réseau et qu'en 2002, c'est 1567 autres qui s'en iront.

En 1999, 1173 infirmières ont quitté leurs postes ; en 2000, elles ont été suivies par 1449 autres.

M. Fournier a tenté de démontrer que la courbe des inscriptions dans les facultés de médecine prouve hors de tout doute qu'il faudra attendre encore quatre ou cinq ans avant de pouvoir compter sur davantage de médecins pour répondre aux besoins les plus essentiels de la population.

« Le gouvernement, a-t-il dit, a choisi de faire chuter de façon dramatique le nombre d'admissions en médecine et le ministre devrait tenir compte de ce fait à chaque fois qu'il annonce une augmentation des admissions. »

M. Fournier a soutenu que, lorsque le ministre prédit qu'il y aura 1484 infirmières de plus dans le réseau en 2001, « il oublie de dire que pour la même période c'est 1478 infirmières qui quittent ».

« La vérité, c'est qu'il y aura seulement six infirmières de plus, a-t-il souligné. Pourquoi le ministre choisit-il de mettre une grosse couverture sur la réalité des faits ? »

Le député a exigé du gouvernement qu'il s'engage à autoriser l'admission de 55 étudiants en médecine, tel que demandé par les principaux intervenants du secteur de la santé.

« En 2001, a-t-il dit, il faut absolument que le gouvernement change de cap et respecte la décision des intervenants de la santé en augmentant le nombre des admissions. »

Deux heures à peine après la sortie du porte-parole libéral, le ministre Rémy Trudel publiait son communiqué dans lequel il annonçait une augmentation immédiate des admissions dans les facultés de médecine.



Photo ROBERT NADON, La Presse

De nombreux infirmiers et infirmières de l'hôpital Notre-Dame ont manifesté devant l'établissement, hier, pour déplorer leurs conditions de travail « inacceptables » et appuyer leurs confrères des autres provinces.

| TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ |

Le gouvernement de la N.-É. accepte de soumettre le différend à l'arbitrage

d'après Presse Canadienne et La Presse

LE GOUVERNEMENT de la Nouvelle-Écosse a décidé de soumettre le différend qui l'oppose aux travailleurs de la santé à une forme d'arbitrage exécutoire.

Le premier ministre John Hamm a annoncé que le gouvernement et les syndicats représentant les travailleurs de la santé seraient autorisés à présenter leurs nouvelles offres à une tierce partie indépendante, qui imposera ensuite les modalités du contrat des syndicats ou du gouvernement.

Le premier ministre a ajouté que le nouveau processus remplacera la loi 68, qui interdisait de nombreux travailleurs de la santé de faire la grève.

Les discussions entre les parties ont repris hier matin. Le Syndicat de la fonction publique de la Nouvelle-Écosse avait auparavant révélé que 1450 infirmières s'apprêtaient à remettre leur démission.

Le gouvernement provincial a convoqué les deux parties à la table de négociations, a indiqué le syndicat.

Le Syndicat de la fonction publique de la Nouvelle-Écosse avait brandi la menace d'une démission collective d'au moins 1582 infirmières de la région d'Halifax. Il continuait à recueillir des lettres de démission auprès de 2900 travailleurs de la santé.

Les travailleurs de la santé ont accueilli avec indignation l'adoption de la loi 68, qui donnait en outre à la province le pouvoir d'imposer une convention collective.

Les infirmières syndiquées ont demandé une augmentation de salaires de 25 % sur trois ans, et le gouvernement leur a offert 10,5 %.

Le premier ministre Hamm a indiqué que l'offre salariale du gouvernement aurait coûté 100 millions, et qu'il ne pouvait se permettre d'augmenter davantage la dette de la province, qui atteint 12 milliards.

Un autre groupe d'infirmières représenté par un syndicat différent a prévu de déclencher une grève le 13 juillet.

Infirmières excédées à Notre-Dame

Par ailleurs, quelques dizaines d'infirmières sont sorties devant l'hôpital Notre-Dame, hier, dénonçant une fois de plus des conditions de travail qu'elles jugent « inacceptables ». « Le gouvernement ne nous écoute pas, explique Mireille Bélanger, présidente du Syndicat des infirmières de Notre-Dame. Ce qu'on revendique aujourd'hui, on le revendiquait il y a deux ans. On a l'impression de répéter et de répéter encore. » C'est principalement le manque d'infirmières à temps complet que les manifestantes ont voulu rappeler au ministre de la Santé et des Services sociaux, Rémy Trudel. La direction du CHUM a refusé de commenter la sortie des infirmières, la qualifiant de « lo-calle ». Judith Laurier, porte-parole de l'institution, a cependant tenu à rappeler que des postes à temps complet ont été offerts à toutes les occasionnelles. « Et 62,37 % d'entre elles ont accepté », a-t-elle souligné. La manifestation devant l'hôpital Notre-Dame se voulait aussi une démonstration d'appui aux infirmières d'autres provinces, notamment celles de la Nouvelle-Écosse, qui menacent de démissionner en bloc. Mme Bélanger n'en a toutefois pas soufflé mot, lors de son entretien avec *La Presse*.

L'Alliance tente de sauver la « caisse »

Presse Canadienne

OTTAWA — Les dirigeants de l'Alliance canadienne ont rejeté hier soir un plan préventif visant à protéger les actifs du parti si jamais les députés rebelles et leurs associations de circonscription décidaient de quitter le bercail.

Au cours d'une conférence téléphonique, le comité de direction de l'Alliance canadienne, qui compte neuf membres, a décidé de rejeter un avant-projet intitulé « Règles de désengagement ».

Ce plan précisait la ligne de conduite à suivre dans le cas d'un député qui déciderait de devenir indépendant ou de s'associer à un autre parti, et les mesures à prendre lorsque trois dirigeants de circonscription ou plus abandonnent le fort en même temps qu'un député dissident.

Ces questions sont particulière-

ment épineuses à l'heure actuelle, car 13 députés ont quitté le caucus après avoir contesté le leadership de Stockwell Day. Certaines associations de circonscription ont dans leurs coffres des dizaines de milliers de dollars, alors que le parti est déficitaire.

Selon Bob Dechert, l'un des coauteurs du projet, le comité a jugé inutile d'adopter des directives ayant trait à des situations hypothétiques. Les députés dissidents n'ont pas indiqué clairement s'ils voulaient tenter de former leur propre parti aux Communes, maintenant qu'ils sont assez nombreux pour demander le statut de parti officiel.

Le conseil national du parti pourrait examiner de nouveau la question, à condition de reprendre le processus depuis le début, ajoute-t-il.

M. Dechert et le secrétaire du

conseil, Bill McGill, ont aidé à élaborer la proposition initiale, visant à s'assurer que les dons et les cotisations acheminés à une circonscription restaient aux mains de l'Alliance canadienne, même si le député et certains dirigeants décidaient de partir.

loto-québec			
★ 31 Jours de Chance ★			
NUMÉRO COMPLET	100 000 \$	4 DERNIERS CHIFFRES	100 \$
5 DERNIERS CHIFFRES	1 000 \$	3 DERNIERS CHIFFRES	30 \$
		2 DERNIERS CHIFFRES	20 \$
Numéro du 2001-07-06 148830			
(numéros décomposables)			
2001-07-01	775682	2001-07-04	661535
2001-07-02	129091	2001-07-05	541253
2001-07-03	352196		
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.			
Le jeu doit rester un jeu			
100 000\$ chaque jour du 1 ^{er} au 30 juillet 2001			

• VENTE DE FERMETURE • VENTE DE FERMETURE

PAR AUTORISATION DE SÉQUESTRE INTÉRIMAIRE, VRO INC.

GRANDE VENTE DE FERMETURE

MATÉRIEL DE CUISINE ET ARTICLES MÉNAGERS DE PREMIÈRE QUALITÉ

OUVERT au public

Prix spéciaux pour restaurateurs, hôteliers, hôpital, etc...

• VERRERIE • VAISSELLE • COUTELLERIE

• ÉQUIPEMENT DE CUISINE PROFESSIONNEL ETC.

MARQUES RÉPUTÉES

• Libbey • Oneida • Henckels • Luminac

• Waring • Kitchen Aid • Peugeot • Hobart

• Rubbermaid • Lacor • Victorinox • etc...

RABAIS DE 25 À 40% DU PRIX DU GROS

3 ENDROITS POUR VOUS SERVIR

11045 BOUL. L-H. LAFONTAINE, ANJOU, QC DU LUNDI AU SAMEDI DE 10H À 17H	6541 BOUL ST-LAURENT, MONTRÉAL, QC (COIN REAUBIEN)	2089 STE-CATHERINE OUEST, MONTRÉAL, QC (ENTRE GUY ET ATWATER) OUVERTURE SAMEDI 7 JUILLET
---	--	---

DU LUNDI À MERCREDI 10H00 À 18H00
JEUDI, VENDREDI 10H00 À 21H00
SAMEDI ET DIMANCHE DE 10H00 À 17H00

201728-65

• VENTE DE FERMETURE • VENTE DE FERMETURE

Frégates : six ex-officiers de la marine taïwanaise inculpés

d'après AFP et AP

TAIPEI — Six anciens officiers de la marine taïwanaise, dont trois généraux, ont été inculpés hier pour malversation et fabrication de faux documents dans l'affaire de l'achat de six frégates françaises, a-t-on appris de source officielle.

Taiwan a versé 3,5 milliards de francs (675 millions CAN) de trop pour ce contrat qui portait sur un total de 14,7 milliards de francs (2,8 milliards CAN), selon l'acte d'accusation.

Les officiers auraient falsifié un

rapport, recommandant à la marine d'abandonner son projet d'acheter les frégates à la Corée du Sud pour se fournir en France alors que les frégates Lafayette ne répondaient pas aux besoins de Taiwan.

« Après plus de 11 mois d'enquête, nous avons trouvé des preuves de malversation dans ce contrat », a déclaré à la presse le procureur Lu Ren-fa. Ce dernier dirige une équipe d'enquêteurs chargé en août dernier par le président taïwanais Chen Shui-bian de rouvrir, dans le cadre d'une campagne anticorruption, le dossier de cet achat controversé après plu-

sieurs impasses lors d'enquêtes précédentes.

Taiwan avait acheté en 1991 à la France six frégates de la classe Lafayette. Lu a affirmé qu'il y avait aujourd'hui assez d'éléments démontrant que le prix avait été artificiellement gonflé au bénéfice de la firme française Thomson-CSF.

Parmi les six inculpés figure le vice-amiral Lei Hsueh-ming, ancien responsable du bureau de contrôle de la marine taïwanaise.

Le procureur a indiqué qu'il allait poursuivre son enquête pour déterminer le montant des pots-de-

vin versés et retrouver les éventuels responsables de la mort suspecte en 1993 d'un capitaine de la marine taïwanaise, Yin Ching-feng. Cet officier dirigeait le bureau des achats d'armements de la marine taïwanaise.

Un capitaine de la marine nationale avait par la suite été écroué pour avoir accepté de l'argent d'un agent local du groupe de défense français Thomson-CSF, en remerciement pour son rôle dans le contrat des frégates.

Quelque 28 personnes, dont 13 officiers et 15 intermédiaires ont déjà été emprisonnés à Taïwan

pour corruption ou violation du secret militaire.

Cette affaire a connu de nombreux développements en France, éclaboussant l'ancien ministre des Affaires étrangères, Roland Dumas, contraint de démissionner de son poste de président du Conseil constitutionnel.

La justice française, sollicitée à de nombreuses reprises sur ce dossier, a décidé le mois dernier d'enquêter sur ces éventuelles rétro-commissions versées en marge de la vente de ces six frégates.

La justice suisse enquête également sur cette affaire.

Chaque année! De mieux en mieux! Profitez de cette vente dès maintenant!



PAS UN UN SOU

C'EST UN MIRACLE

MD

En vedette des PRIX MIRACLE dans chaque rayon!

Confortable, chaleureux, décontracté!

Un canapé joliment recouvert d'un tissu reproduisant des scènes d'un petit village français. Comprend des coussins moelleux et des accoudoirs rembourrés pour plus de confort et de durabilité. Fauteuil 469\$ Causeuse 549\$ Table à café 159\$ Table de bout 119\$ Lampe 79\$

Sofa

PRIX MIRACLE

579\$

Livraison incluse

Les 6 Morceaux!



PRIX MIRACLE

1159\$

Livraison incluse

Contemporain et décontracté

Lignes pures et simplicité caractérisent cet ensemble de chambre à coucher qui se présente dans un plaqué fini cerise Ravenna. L'ensemble comprend : bureau, miroir, panneau de chevet et plate-forme grand lit, montures et deux tables de chevet. Armoire en option 299\$

ECONOMISE 30% PLUS D'ÉNERGIE!



PRIX MIRACLE

829\$

Livraison incluse

Réfrigérateur 18 pi. cu.

- 2 tablettes en verre en porte-à-faux anti-éclaboussures
- 3 casiers fixes dans la contre-porte, 1 section de 2 gallon
- 2 hydrateurs transparents

Plus Demandez-nous comment Ne Rien Payer Pour

UN AN!

Pas d'acompte!* Pas de paiement mensuel! Sur tout article en montre dans nos SuperMagasins!



GREENFIELD PARK
33 Taschereau Blvd.
South shore, Greenfield Park Ctr.
Montreal (450) 861-6968
Greenfield Park (450) 466-9400



LAVAL

Centre 2000, St. Martin Blvd.
Laurentides Aut., exit 9
Montreal (450) 336-7741
Laval (450) 688-3851



ANJOU

11201, rue
Renaude-Lapointe
(514) 353-7506



HEURES D'OUVERTURE Lun. - mer. de 9 h à 18 h, jeu. - ven. de 9 h à 21 h, samedi de 9 h à 17 h, dimanche de 11 h à 17 h

* S.A.C. Toutes les taxes applicables et tout frais additionnel sont dus au moment de l'achat. Le solde est dû en janvier 2002. Tous les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les prix, termes et conditions peuvent varier selon les régions. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre. Les remises «Emportez» ne sont pas disponibles sur certains articles. Voir en magasin pour connaître les régions où la livraison est assurée. Non applicable sur les achats antérieurs et sur les articles démarqués. Renseignez-vous en magasin pour toute modalité de paiement. Un acompte de 25 pour cent est requis pour les commandes spéciales et la livraison ne peut être garantie pour Noël.

*S.A.C. Toutes les taxes applicables et tout frais additionnels sont dus au moment de l'achat. Le solde est dû dans un an à partir de la date d'achat. Tous les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les prix, termes et conditions peuvent varier selon la région. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre. Les remises «Emportez» ne sont pas disponibles sur certains articles. Voir en magasin pour connaître les régions où la livraison est assurée. Non applicable sur les achats antérieurs et sur les articles démarqués. Renseignez-vous en magasin pour d'autres modalités de paiement. Un acompte de 25 pour cent requis pour les commandes spéciales.



EXPRESS INTERNATIONAL

Allemagne | Hannelore Kohl se suicide

L'ÉPOUSE de l'ancien chancelier allemand Helmut Kohl, Hannelore Kohl, 68 ans, qui était atteinte d'une grave allergie à la lumière, s'est suicidée dans la nuit de mercredi à hier pour abréger ses souffrances. Son corps a été découvert hier au domicile des Kohl, à Oggersheim, avec une lettre d'explication à l'attention de son mari et des deux fils du couple. Elle était atteinte depuis 1993 d'une maladie qui l'obligeait à se cacher du soleil et l'avait empêchée d'assister au mariage de son fils Peter en Turquie, à la fin de mai, avec une jeune femme turque. Le mal s'était déclaré après un traitement à la pénicilline. Depuis un an et demi, son état de santé s'était détérioré et elle vivait quasiment recluse. Elle ne pouvait sortir qu'à la nuit tombée.

— d'après AFP

États-Unis | Un nouveau au FBI

LE PRÉSIDENT américain Bush a nommé hier à la tête du FBI Robert Mueller, 56 ans, un juriste qui n'est pas issu des rangs de la police fédérale. Il succède à Louis Freeh, mis à plusieurs reprises sur la sellette et qui a démissionné deux ans avant la fin de son mandat pour se joindre au secteur privé. Mueller était jusqu'à présent procureur fédéral à San Francisco, nommé à ce poste par Bill Clinton en 1999. Il avait servi au début de l'année d'adjoint au nouveau ministre de la Justice, John Ashcroft, avant de retourner le mois dernier en Californie. Il hérite d'une police qui a fait l'objet de nombreuses critiques ces derniers mois, la dernière liée aux documents « oubliés » dans le dossier Tim McVeigh, l'auteur de l'attentat d'Oklahoma City. Le mandat de Mueller est d'une durée de 10 ans et sa nomination devra être approuvée par le Congrès.

— d'après AFP

Afrique du Sud | Arrestations

LES AUTORITÉS sud-africaines ont réagi avec fermeté hier à la « vente » et l'occupation illégale d'un terrain près de Johannesburg, procédant à une centaine d'arrestations et saisissant la justice pour obtenir l'expulsion de milliers d'occupants. Le Congrès panafricain, petit parti africaniste qui a piloté la distribution sauvage de ces 30 000 hectares à des gens sans terre, a menacé le gouvernement d'un bras de fer, avertissant que les Noirs sud-africains, frustrés d'une lente redistribution du sol, « prendront leur terre eux-mêmes ». La police a procédé à 110 arrestations pour violation de propriété privée, sur un terrain de Kempton Park. Le vaste terrain, sec et désolé, appartient pour la majeure partie à l'Agence provinciale (publique) des routes, à deux fermiers, et à deux autres entreprises publiques.

— d'après AFP

Soudan | Espoir de paix

LA TENUE d'une conférence de réconciliation nationale soudanaise semblait se rapprocher hier après que le gouvernement de Khartoum et l'opposition eurent accepté un plan de paix égypto-libyen visant à mettre un terme à 18 ans de guerre civile. La principale force d'opposition soudanaise, l'Alliance nationale démocratique (AND), coalition de l'Armée de libération des peuples du Soudan (SPLA, rebelles sudistes) et d'une partie de l'opposition nordiste, s'est déclarée prête, hier, à participer à la conférence proposée par Le Caire et Tripoli. La proposition a également été acceptée par l'Oumma, le principal parti de l'opposition nordiste, qui s'était retiré de l'AND après avoir effectué un rapprochement avec le gouvernement. Le plan prévoit notamment l'instauration du multipartisme et la constitution d'un gouvernement transitoire d'union nationale, et plaide pour l'unité du pays.

— d'après AFP

Turquie | 27^e décès

UN ANCIEN détenu gréviste de la faim est devenu la 27^e personne à mourir en Turquie dans le cadre du mouvement radical de protestation contre le nouveau système pénitentiaire de haute sécurité. Mahmut Gokhan Ozocak, 41 ans, membre du Front révolutionnaire de libération du peuple, interdit en Turquie, est mort au domicile d'un ami mercredi soir à Izmir, sur la côte égéenne, a annoncé hier l'Association turque des droits de l'homme. Ozocak avait entamé son jeûne voilà plus de six mois alors qu'il purgeait une peine de 14 ans en raison de son appartenance à une organisation interdite. Il avait poursuivi sa grève de la faim après sa libération en mai dernier.

— d'après AP

Francophonie | Ministre confiant

LE MINISTRE libanais de la Culture, Ghassan Salamé, a affirmé hier que la tension au Proche-Orient ne compromettrait pas la tenue du sommet de la Francophonie prévu à Beyrouth en octobre. « La politique des États-Unis et celle de l'Union européenne visent à contenir ce que l'Occident appelle la violence et qui pour nous est Intifada d'une part et répression de l'autre », a-t-il déclaré. Il y a quelques jours, l'aviation israélienne détruisait un radar syrien au Liban. Elle a aussi survolé Beyrouth. Trente-neuf pays ont confirmé leur participation au sommet, qui se tiendra du 26 au 28 octobre.

— d'après AFP

MONDE

Accord de cessez-le-feu en Macédoine sous la médiation de l'OTAN

d'après AFP

SKOPJE – Le gouvernement et la guérilla albanaise de Macédoine ont conclu un cessez-le-feu illimité, accepté pour la première fois par les deux parties sous la médiation de l'OTAN et qui pourrait conduire à un déploiement militaire de l'Alliance pour superviser un désarmement des rebelles. Il est entré en vigueur la nuit dernière à 0 h 01.

Cet accord, selon le ministre macédonien de la Défense, Vlado Buckovski, a été conclu par le représentant de l'OTAN dans les Balkans, Pieter Feith, avec le chef politique de la guérilla, Ali Ahmeti, mercredi et, hier matin, avec les chefs de la police et de l'armée macédoniennes à Skopje.

Buckovski a souhaité que ce cessez-le-feu permette des avancées significatives dans les négociations entre partis politiques avant le 15 juillet afin de permettre un déploiement de troupes de l'OTAN en Macédoine pour superviser un désarme-

ment de l'Armée de libération nationale (UCK), « dès la troisième semaine de juillet ». La mission de l'OTAN durerait 30 jours, a précisé le ministre, plus dix jours pour le déploiement des troupes.

Les responsables de l'OTAN ont cependant souligné à Bruxelles qu'aucune date n'était fixée. Et le secrétaire général de l'Alliance, George Robertson, a insisté sur le fait qu'un « règlement politique viable » et un « cessez-le-feu durable » restaient le préalable à l'envoi de troupes alliées en Macédoine.

Un précédent cessez-le-feu avait été annoncé le 24 juin par le représentant de la diplomatie de l'Union européenne, Javier Solana, en mission à Skopje. Mais il était quotidiennement violé, forces gouvernementales et guérilla s'affrontant dans le nord du pays.

Hier, à quelques heures de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, des combats ont encore éclaté autour de Tetovo, dans le nord-ouest de la Macédoine. Des obus de mortier se sont abattus sur la ville même, depuis les montagnes juste au-dessus, blessant au moins cinq civils, selon la police.

L'accord entre l'OTAN et l'UCK a, selon Buckovski, été signé mercredi soir à Prizren, dans le sud du Kosovo, province

de Serbie à majorité albanaise, avec Ali Ahmeti qui a garanti avoir « le contrôle absolu » sur la guérilla en Macédoine.

Selon Buckovski, cet accord constitue « un pas très important en vue d'une poursuite du dialogue politique à l'écart de la pression militaire » et en vue « d'un désarmement » de l'UCK.

Le cessez-le-feu, suivi d'un désarmement sous supervision de l'OTAN, constitue l'un des volets centraux du plan de paix du président Boris Trajkovski, en parallèle avec des réformes politiques de nature à répondre aux revendications de la minorité albanaise de Macédoine (un quart à un tiers de la population).

Mercredi, après des semaines de blocage, Trajkovski avait annoncé que les partis politiques, macédoniens et albains, s'étaient mis d'accord, pour la première fois, pour discuter d'une réforme de la constitution, réclamée par les Albains, sur une base commune proposée par l'ex-ministre français de la Justice Robert Badinter.

Cette avancée politique constituait le premier résultat de la mission récemment entamée à Skopje des émissaires européens François Létard et américain James Pardew, pour tenter de trouver une issue négociée au conflit.



Photo AP

Aux portes d'Alger

La marche des délégués de Kabylie, interdite par les autorités, a tourné court hier, arrêtée aux portes d'Alger par un impressionnant dispositif de sécurité. Les quelque 5000 marcheurs attendus de toute la Kabylie ont été contraints à rebrousser chemin par des centaines de gendarmes déployés en de nombreux barrages filtrants, parfois avec des chiens et des automitrailleuses, sur toutes les routes menant de la Kabylie à la capitale. Quelques centaines de manifestants se sont quand même rassemblés Place du 1^{er} mai à Alger et se sont dispersés dans le calme dans l'après-midi.

Un 500^e Palestinien tué dans l'Intifada pendant la tournée de Sharon en Europe

d'après AFP et AP

UN 500^e PALESTINIEN a été tué depuis le début de l'Intifada le 28 septembre 2000.

Selon des sources de sécurité palestiniennes, deux patrouilles israéliennes ont tenté hier de pénétrer en secteur autonome à El Bireh, près de la colonie juive de Psagot, dans la région de Ramallah, et ont ouvert le feu sur le barrage palestinien tenu par la sécurité publique, qui a alors riposté.

Nasser Loutfi Abed, 39 ans, qui jouait au football dans une cour d'école, a été tué et trois membres de la sécurité blessés, selon ces sources. Les Israéliens ont affirmé que les Palestiniens avaient tiré sur un véhicule de l'armée près de Psagot, entraînant la riposte des militaires qui gardaient la colonie.

Ce décès portait à 638 le nombre des tués depuis le début de l'Intifada : outre les 500 Palestiniens, 119 Israéliens, 13 Arabes israéliens et 6 Européens sont également tombés.

Par ailleurs, le premier ministre israélien, Ariel Sharon, a prôné de nouveau à son arrivée à Paris hier des « pressions massives » sur le président palestinien, Yasser Arafat, peu avant une rencontre avec le chef de l'État français, Jacques Chirac.

Auparavant, Sharon avait adressé un

appel identique au chancelier allemand, Gerhard Schroeder, lors de la première escale, à Berlin, de sa première tournée européenne depuis son élection en février dernier.

Toutefois, lors de sa rencontre avec Sharon, Chirac l'a mis en garde contre tout « affaiblissement » d'Arafat, qui serait selon lui « contre-productif » pour la paix au Proche-Orient.

Le chancelier allemand avait pour sa part adressé un double message en pronant une « application immédiate » de la première étape du plan Mitchell tout en appelant Sharon à « être plus flexible sur la question des colonies » israéliennes dans les territoires palestiniens.

« Nous avons reconnu ensemble que le plan Mitchell est un bon instrument pour la paix », a déclaré Schroeder, tandis que Sharon a rappelé que « le cessez-le-feu complet » était « la condition » à l'application du plan Mitchell au Proche-Orient.

Ce rapport, rédigé par une commission présidée par l'ancien sénateur américain George Mitchell, préconise un arrêt immédiat et sans condition des violences, puis une période « d'accalmie significative » suivie de mesures destinées à rétablir la confiance entre les deux parties, dont un gel total de la colonisation israélienne, et d'une reprise des négociations pour un règlement définitif.

« Les Européens peuvent surtout aider

en exerçant des pressions massives sur Yasser Arafat, le président palestinien, au point de l'isoler car c'est le seul moyen de l'amener à lutter contre le terrorisme », a déclaré Sharon, qui doit rencontrer ce matin son homologue français, Lionel Jospin.

À Berlin, Sharon avait également justifié à nouveau la politique de raids menée par l'armée israélienne contre des Palestiniens accusés de se livrer à des « activités terroristes ». Tout en s'insurgeant contre le mot « liquidation, qui n'est utilisé que par la presse » à propos des raids, Sharon a affirmé que « le gouvernement parle de droit à l'auto-défense, ce qui veut dire que lorsqu'un terroriste est en chemin pour commettre un attentat, nous tentons de l'intercepter ».

Au cours de son escale allemande, Sharon a également eu un entretien avec le ministre belge des Affaires étrangères, Louis Michel, dont le pays préside l'Union européenne depuis le 1^{er} juillet.

Une importante manifestation de quelque 1200 personnes selon la police, jusqu'à 4000 selon les organisateurs, s'est déroulée dans le calme hier soir à Paris pour protester contre la visite de Sharon et pour dénoncer sa responsabilité, alors qu'il était ministre de la Défense, dans les massacres commis par des miliciens chrétiens libanais dans les camps palestiniens de Sabra et Chatila, dans la banlieue de Beyrouth, en 1982.

6250 km + 10 provinces + 35 km/h + 110 roues + 80 litres de sueur et d'effort pour Sarah, Samuel, Robert, Nancy.

PARTICIPEZ AVEC LUI À LA MARCHÉ DE 5KM

Dimanche 8 juillet 2001 - 13 h 00 Parc Maisonneuve à Montréal

Inscription 12 h 00 à 13 h 00 sur le site ou au (514) 393-3522 poste 233

Venez en patins à roues alignées, à pied, à vélo, en fauteuil roulant.

Courez la chance de gagner des prix dont un voyage pour 2 toutes destinations dans le monde sur Air Canada !

IL L'A DIT

IL L'A FAIT

TRANSCANADA PIPELINES

Rallye pour la Dystrophie Musculaire^{MD}



Association Canadienne de la Dystrophie Musculaire



TransCanada

1 800 567-ACDM

www.rallyetranscanada.ca



IL ARRIVE DANS 2 JOURS

1 APRÈS-MIDI NE VOUS FERA PAS MOURIR, APRÈS TOUT !



La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
 GUY CREVIER > Président et éditeur
 MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint
 PHILIPPE CANTIN > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Éditorialiste en chef

(Au-delà du magma)



Si vous cherchez une bonne lecture de vacances, oubliez les textes de la ZLEA. L'ébauche du futur traité de libre-échange panaméricain est écrite dans un jargon indechiffrable pour le commun des mortels.

Ses centaines de pages sont hachurées de crochets qui indiquent les points de désaccord et de parenthèses qui signalent les conflits de traduction. Souvent symboliques, parfois cruciales, ces divergences sont de loin plus nombreuses que les paragraphes faisant l'unanimité. Le résultat est un magma illisible pour la vaste majorité de ceux qui, depuis des mois, réclament la publication des textes.

Mais est-ce une raison pour regretter leur divulgation ? Absolument pas. Ils sont compliqués ? Il ne faut pas s'étonner : on n'est pas chez Marie Laberge. De telles « oeuvres » ne s'adressent pas au grand public, mais à des experts capables de décoder le sens d'un mot ou d'une virgule.

La ministre Louise Beaudoin a dit espérer que les Québécois « s'approprient » dorénavant le contenu de ces textes. Le souhait est un peu naïf. Mais il y a des spécialistes capables de cerner les grands enjeux des négociations, les positions défendues par les principaux joueurs et les risques potentiels rattachés à telle ou telle formulation. Ce sont eux qui doivent « s'approprier » les textes de la ZLEA, non seulement pour les vulgariser, mais aussi pour identifier leurs failles et, le cas échéant, faire pression sur les gouvernements avant qu'il ne soit trop tard.

Cela dit, les textes de la ZLEA sont utiles même sans savantes expertises. Ce qu'on en voit entre les crochets est suffisant pour avoir une idée générale de ce dont discutent les négociateurs de la ZLEA — et de la direction dans laquelle s'engagent les 34 États qu'ils représentent.

Prenons l'exemple du chapitre sur les investissements. Il est tout à fait normal qu'un traité de libre-échange protège les investisseurs contre les abus potentiels des pays où ils s'installent. Mais ces protections, dans le traité de l'ALENA, ont permis à des multinationales de

poursuivre des États et de les forcer, à l'occasion, à revoir à la baisse des normes environnementales.

Le Canada, le Mexique et les États-Unis, qui ont tous goûté à la médecine du fameux « chapitre 11 » de l'ALENA, essaient de circonscrire sa portée. Le Canada a déjà dit qu'il refuserait que les mêmes dispositions se retrouvent dans un traité pan-américain.

Or, au-delà de quelques variantes de formulation, les textes de la ZLEA reproduisent en gros le filet de protection de l'ALENA. On y décèle quelques tentatives de limiter les droits des compagnies. Une clause « entre crochets » propose de soustraire certains secteurs économiques aux clauses protégeant les investisseurs, en particulier pour les pays les plus pauvres de l'hémisphère.

Mais pour l'essentiel, l'architecture du texte est la même que celle du fameux chapitre 11. Tout porte à croire que, comme dans l'ALENA, les arbitrages de différends seraient irrévocables et sans appel, par exemple. Et globalement, rien n'indique qu'au chapitre des investissements, la ZLEA fera mieux que l'ALENA.

Il faut dire que, comme c'est le cas pour trois autres sujets épineux, le Canada n'a pas encore fait son lit sur la question. Sa position ne se retrouve donc pas encore dans les textes de négociation. Ce silence est incompréhensible.

On a reproché aux « textes de la ZLEA » de ne pas préciser quel pays défend quelle formulation. Les enjeux sont d'autant plus difficiles à cerner qu'on ignore ce que cherche chaque pays. Mais les textes ne font que traduire dans un langage juridique les préoccupations des gouvernements. C'est à ces derniers qu'il appartient de rendre leurs positions intelligibles, d'expliquer leur vision, quitte à expliquer en quoi elle entre en conflit avec celle d'autres États.

En Europe, l'avenir de l'UE suscite des débats enflammés et ouverts. Des positions diamétralement opposées s'affrontent sur la place publique. On ne discute pas des virgules de quelque futur traité. Mais d'enjeux de fond, de principes, de vision.

Les 34 États de la future ZLEA ont rendu les textes de leurs négociations publics ? Tant mieux. Mais il ne faut pas que la transparence s'arrête là. Les politiciens de ces pays ont la responsabilité d'aller au-delà des virgules et d'expliquer à leurs citoyens ce qu'ils défendent en leur nom.

Marijuana: vivre dans la marge



À l'instant précis où le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, annonçait que les grands malades dûment mis en carte par son ministère pourraient fumer de la marijuana, la police détruisait une plantation de cannabis au Nouveau-Brunswick, appréhendait un petit revendeur de pot de Trois-Rivières et faisait la chasse à un homme de Gatineau soupçonné d'avoir arrosé les 27 plantes illicites garnissant son salon...

Le principe de réalité est incontournable : hier, aujourd'hui et demain, l'État s'est jeté, se jette et se jettera dans des situations inextricables, kafkaïennes, à chaque fois qu'il s'entremêle, se mêle et se mêlera de codifier la morale. Et de réprimer, ou au contraire de lui-même pratiquer, ce qu'on désigne comme les crimes sans victimes — et qui sont plus justement encore des crimes à victimes consentantes.

Les drogues douces, l'alcool, le tabac, le jeu, la prostitution entrent tous dans cette catégorie.

Pour simplifier encore les choses, on touche ici à des comportements jugés selon des critères liés à la culture particulière de l'espace-temps dans lequel on se trouve.

En Turquie, au XVI^e siècle, un bourreau mutilait les fumeurs de tabac. Plusieurs pays interdisent aujourd'hui l'alcool. Au Yémen, on mâche impunément du khat alors que la Chine administre la peine capitale dans des affaires de drogue. Pendant qu'Allan Rock parlait

et que les policiers moissonnaient, cette semaine, on fouettait aussi une cinquantaine de jeunes Iraniens ayant participé, à Téhéran, à une danse mixte. On aurait tort de se moquer : quelques-uns de nos interdits doivent faire bien rigoler les autochtones de certains coins de la planète...

À la décharge des institutions publiques, il n'existe dans aucun de ces cas de solutions simples à l'éternel écartèlement entre la nécessité de préserver les libertés individuelles et celle d'assurer l'ordre public.

Dans le cas de la réglementation sur l'usage de la marijuana à des fins thérapeutiques, l'écartèlement est à ce point douloureux qu'un malade autorisé à cultiver et fumer l'herbe est par contre interdit d'approvisionnement légal en semences. Et que le médecin chargé de prescrire les doses permises à son patient est dans la totale ignorance de la nature et de la qualité de ce qu'il a à quantifier.

En pratique, on parviendra à contourner ces obstacles, certes, parce qu'une marge de manoeuvre — qu'on appelle la tolérance — est implicitement prévue dans l'économie générale de l'administration de la police et de la justice. Si, en matière de drogues douces, la raison penche en faveur de la légalisation, la société, par contre, n'est peut-être pas encore prête à faire le saut. Il faudra donc vivre pendant un temps sur cette marge de manoeuvre en l'élargissant même dans toute la mesure du possible.

Car il ne faut pas oublier que la police et la justice constituent les bras les plus répressifs de l'État. Et qu'elles peuvent causer bien des dégâts pour des raisons qui paraîtront futiles dans une ou deux décennies.

FORUM



Pascal Élie, collaboration spéciale

Droits réservés

DOCUMENT

Quebecor: la décision du CRTC

Voici un extrait de la décision du CRTC concernant l'acquisition de TVA par Quebecor

« La présente approbation fait de QMI (Quebecor Média inc.) le plus grand groupe de médias au Québec. En effet, QMI contrôlera au Québec plus de 40 % des revenus de la télévision conventionnelle (en excluant TQS), près de 40 % du tirage des quotidiens et 4 % des revenus de la télévision spécialisée. De plus, à la suite de la décision 2001-283, QMI y contrôle maintenant 79 % des revenus de la câblodistribution. Avec ses différents portails, QMI compte aussi parmi les principaux acteurs canadiens sur Internet.

Afin de mettre les chiffres susmentionnés en perspective, signalons que CanWest Global Communications Corp. (Canwest Global) mène l'industrie de la télévision conventionnelle au Canada avec une part de marché de 30 %, suivie de Bell Globemedia, avec 23 % du marché canadien. Sur le plan régional, la part de CanWest Global à ce chapitre est de 47 % en Ontario, de 45 % dans les Prairies et de 81 % en Colombie-Britannique, alors que celle de Bell Globemedia est de 57 % dans la région de l'Atlantique. En ce qui a trait au secteur des journaux de langue anglaise, CanWest Global détient également la première place avec une part de marché d'environ 37 %, suivie de Torstar avec 17 %.

Diversité des voix

La demande de transfert de contrôle de TVA soulevait certaines préoccupations en matière de propriété, plus particulièrement à l'égard de la propriété croisée de médias et de ses incidences possibles sur l'indépendance éditoriale de TVA et sur la diversité des voix au Québec. Dans le cadre de transactions complexes qui comportent de nombreuses ramifications comme celle en instance, le Conseil doit s'assurer que la réglementation des entreprises de radiodiffusion contribue à l'atteinte des objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion établis à l'article 3 de la Loi sur la radiodiffusion, notamment les articles (...) portant sur le renforcement de la structure canadienne et l'épanouissement de l'expression canadienne ainsi que sur la diffusion sur les ondes d'une large diversité d'opinions.

Le Conseil rappelle que dans le cadre de la transaction visant l'acquisition de TQS par Quebecor en 1997, la requérante avait proposé un certain nombre de mesures afin de répondre aux préoccupations soulevées par sa demande relevant de la propriété croisée des médias. Dans la décision CRTC 97-482, le Conseil a décidé d'imposer certaines des mesures proposées par conditions de licence, dont le dépôt d'un code de déontologie visant à assurer l'indépendance et l'étanchéité des salles de nouvel-

les de TQS et la création d'un comité de surveillance chargé d'examiner les plaintes éventuelles. Dans sa récente décision renouvelant la licence de TQS (décision CRTC 2000-418), le Conseil a imposé, par conditions de licence, le respect du code de déontologie et le maintien du comité de surveillance. Dans un souci de maintenir la diversité dans le marché de langue française, QMI a soumis avec la présente demande, pour l'approbation du Conseil, un ensemble de mesures destinées à assurer l'indépendance et l'étanchéité des salles de nouvelles de TVA, LCN et LCN Affaires et comprenant le respect d'un code de déontologie et la mise en place d'un comité de surveillance. À la suite des discussions tenues à l'audience et des préoccupations exprimées par certains intervenants, la requérante a soumis des documents révisés afin de préciser la portée des mesures proposées et de rendre leur application plus efficace. Plus précisément, QMI a proposé les mesures suivantes, qu'elle était disposée à accepter comme conditions de licence :

- > TVA, LCN et LCN Affaires seront exploitées indépendamment des autres entités de QMI ;
- > Un personnel de direction distinct et indépendant de celui des journaux de QMI sera mis en place pour TVA et habilité à prendre les décisions courantes, chacun restant autonome ;
- > Le nombre de personnes qui font déjà partie du conseil d'administration de Quebecor, QMI ou de toute entreprise contrôlée directement ou indirectement par Quebecor ou QMI ne dépassera pas 40 % des membres du conseil d'administration de TVA ;
- > Le respect du code de déontologie proposé — toute modification éventuelle au code de déontologie sera soumise pour approbation au Conseil ;
- > Un comité de surveillance sera établi pour examiner les plaintes éventuelles en vertu du code de déontologie. Toute modification éventuelle du mandat et du fonctionnement de ce comité sera soumise à l'approbation du Conseil.

Préoccupations des intervenants

La récente vague d'acquisitions dans le milieu des médias a soulevé un débat public au sujet des répercussions possibles de ces transactions sur la diversité de l'information offerte au public. Le milieu journalistique est au coeur de ce débat et plusieurs de ses représentants ont comparu à l'audience publique afin de faire part de leurs préoccupations à cet égard. Parmi ceux-ci, signalons la Fédération nationale des communications (FNC), la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), le Regroupement des syndicats SCFP du réseau TVA et le Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal (STIJM) qui se sont opposés à la transaction.

(...)
 Le Conseil est conscient que l'établissement de balises, comme un code de déontologie et un comité de surveillance, constitue un

compromis entre le droit de propriété des titulaires et leurs responsabilités à titre d'exploitants d'entreprises de radiodiffusion réglementées. Ces balises ne seront efficaces que dans la mesure où les parties concernées considéreront que leur application est cruciale au maintien de la diversité des voix dans le marché. (...)

QMI a déposé à l'audience des révisions à son code de déontologie et au document régissant le fonctionnement du comité de surveillance qui tiennent compte des discussions tenues à l'audience publique. Par ce geste, la requérante désirait rassurer le milieu journalistique sur ses intentions. Elle a déclaré à ce sujet qu'elle se propose « de faire en sorte que, plus ou moins, le statu quo soit maintenu en créant une situation ou en créant un cadre dans lequel la salle des nouvelles de TVA va continuer d'évoluer au sens où elle évoluait auparavant. Le Conseil fait remarquer d'autre part que la mise en place de balises destinées à assurer l'indépendance et l'étanchéité de la salle des nouvelles de TVA, LCN et LCN Affaires permettra à la requérante de réaliser les synergies prévues en toute autre matière, par exemple dans la gestion et la publicité de ses médias.

La présente approbation fera de QMI un acteur majeur dans le marché de la télévision de langue française au Canada. En permettant ce degré de concentration et de propriété croisée de médias, le Conseil a également tenu compte de l'équilibre qui existe en radiodiffusion dans ce marché, lequel se constate par l'interaction des forces respectives des secteurs public et privé (SRC, TVA, TQS, Télé-Québec, les services spécialisés et payants et la production indépendante).(...)

Valeur de la transaction

Lorsqu'il examine des demandes de transfert de la propriété ou de contrôle d'une entreprise de télévision, le Conseil exige généralement que des avantages importants découlent de la transaction, à la fois pour les collectivités desservies et pour l'ensemble du système canadien de radiodiffusion. Le Conseil ne sollicitait pas de demandes concurrentes, il incombe à la requérante de prouver que la demande déposée constitue la meilleure proposition dans les circonstances et que ses avantages sont proportionnels à l'importance et à la nature de la transaction. Vu l'absence de processus concurrentiel, le critère des avantages permet vraiment d'assurer que l'intérêt public est bien servi. Tel qu'il l'a indiqué dans la politique télévisuelle (l'avis public CRTC 1999-97), le Conseil s'attend généralement que les engagements des requérantes portent sur des avantages précis et sans équivoque représentant une contribution financière de 10 % de la valeur de la transaction acceptée par le Conseil.

cyberpresse.ca Vous trouverez le texte intégral de la décision du CRTC à www.cyberpresse.ca/tva

Des psychologues partent en mission en Afghanistan

RIMA ELKOURI

Quel rapport y a-t-il entre l'écrasement du Concorde à Paris et le régime des talibans ?

Pour Jean-Pierre Vouche, d'Aide psychologique sans frontières, qui est à la tête de la toute première équipe de psychologues à se rendre en Afghanistan, c'est presque du pareil au même : qu'ils aient été témoins d'un écrasement d'avion ou qu'ils soient victimes d'une dictature théocratique, les gens souffrent de symptômes post-traumatiques très semblables.

« La traduction psychique et corporelle est assez similaire. Ce sont seulement les images traumatiques qui sont différentes », a expliqué, en entrevue à *La Presse*, le psychologue français spécialisé en accompagnement psychologique post-traumatique, qui a notamment traité les parents des victimes de l'écrasement du Concorde, l'an dernier.

Aide psychologique sans frontières est un organisme sans but lucratif basé à Montréal. Sa mission : offrir un soutien psychologique aux populations victimes de catastrophes naturelles ou humaines. Un aspect de l'aide humanitaire qui demeure souvent oublié, souligne M. Vouche, dont le métier consiste en quelque sorte à courir les tragédies pour atténuer la souffrance psychologique des gens. Dans l'urgence des interventions, ce genre de traumatisme est souvent sous-estimé, dit-il.

La mission de trois semaines que dirigera M. Vouche dans le nord de l'Afghanistan à partir du 31 juillet, dans une région sous le contrôle du commandant Massoud (chef de l'opposition militaire au régime des talibans) est la première d'une série de quatre. « Si le commandant Massoud nous donne un dispensaire, on veut monter une équipe permanente là-bas, qui sera moitié française, moitié québécoise. Pour le Québec, on prévoit former 24 personnes avant l'hiver. »

Le régime des talibans, M. Vouche le décrit comme une dictature théocratique, mise en place par des gens qui ne sont pas tant intéressés par la religion que par « le fric de la drogue ». Pour y pénétrer, impossible pour Aide psychologique sans frontières de passer par Kaboul, la capitale. « On va plutôt se rendre au Tadjikistan et on va passer la frontière dans un hélicoptère du commandant Massoud », explique le directeur clinique. Une opération risquée dans une région qui n'est pas à l'abri des combats, dit-il.

Les femmes et les enfants sont les premières victimes du régime cruel des talibans, souligne M. Vouche. « Il faudrait que ces femmes qui sont opprimées, qu'au moins on en entende parler ! Il y a eu des pendoisons, des arrestations. Les femmes ont été rejetées complètement dans les ténèbres. Elles sont interdites de soins médicaux. La résistance afghane avec le commandant Massoud est en train de justement combattre le régime taliban pour essayer de restaurer les droits de l'homme et de la femme. »

L'équipe d'Aide psychologique sans frontières, composée de trois psychologues et d'interprètes afghans, tentera en priorité de venir en aide aux femmes et aux enfants fortement traumatisés. « Souvent, les enfants ont vu leurs parents exécutés, rapporte M. Vouche. Ils ont assisté au viol de leur soeur, de leur mère. Il y a des images traumatiques. On va les aider à les mettre en mots, pour sortir d'eux-mêmes ces images. On va utiliser avec les enfants en bas âge des techniques de projection avec des dessins. »

La mission se propose également de prêter main-forte aux écoles clandestines afghanes. « Quand des écoles clandestines sont repérées par les talibans, ils tuent les femmes et ils brûlent les écoles, rapporte M. Vouche. Ils ont fermé toutes les écoles de filles. Un de nos projets, c'est justement de faire financer une école de filles. »

Des vêtements et des fournitures scolaires, dons de la population française, seront acheminés aux écoles clandestines. « En France, la population est très mobilisée pour la cause afghane, plus qu'ici », note M. Vouche.

Aide psychologique sans frontières a l'appui d'Amnistie Internationale et collabore avec Médecins sans frontières. Créé il y a moins de deux ans, l'organisme commence cependant à peine à se faire connaître. « Nous n'avons pas réussi à obtenir d'aide financière pour cette mission, dit M. Vouche. Nous cherchons toujours des mécènes. Nous partons donc en mission en Afghanistan avec nos propres moyens. Parce que nous y croyons. »



Photo PIERRE CÔTÉ, La Presse ©
Le métier de Jean-Pierre Vouche, d'Aide psychologique sans frontières, consiste en quelque sorte à courir les tragédies. Ce psychologue français est spécialisé en accompagnement post-traumatique.